



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE

Rapport d'Orientations Budgétaires

Lundi 24 janvier 2022

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. Perspectives économiques 2022
 - 1.1. Situation économique mondiale
 - 1.1.1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques
 - 1.1.2. Zone Euro : une reprise tardive mais solide.
 - 1.2. Perspectives en France
 - 1.2.1. Vers un retour à la normale de l'activité économique.
 - 1.2.2. Onde de choc amortie sur le marché du travail.
 - 1.2.3. Une inflation transitoire qui se prolonge, mais des entreprises qui résistent.
 - 1.2.4. Des dépenses publiques toujours en hausse malgré la reprise.
2. La Loi de Finances pour 2022 - Principales mesures concernant le bloc communal.
 - 2.1. La Loi de Finances 2022 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales en augmentation.
 - 2.1.1. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités Territoriales : un niveau de D.G.F. stabilisé.
 - 2.1.2. Variables d'ajustements : baisse réduite en 2022.
 - 2.1.3. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022
 - 2.2. La Loi de Finances 2022 : articles intéressant la C.A. Bergeracoise et ses communes membres.
 - 2.2.1. Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation
 - 2.2.2. Un encadrement des réductions de l'attribution de compensation pour motif de perte d'impôt économique
 - 2.2.3. Partage de la taxe d'aménagement
 - 2.2.4. Prise en charge par l'Etat du coût des exonérations de taxe sur le foncier bâti dont bénéficient les logements sociaux
 - 2.2.5. Le coefficient de revalorisation forfaitaire
 - 2.3. Autres articles de la Loi de Finances 2022

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE.

1. Les évolutions 2022.
 - 1.1. Le fonctionnement.
 - 1.1.1. Les recettes.
 - 1.1.2. Les dépenses.
 - 21.2. Les projets d'investissements.
 - 1.2.1. Les restes à réaliser.
 - 1.2.2. Les opérations d'équipement 2022.
2. Optimisation de la gestion financière de la C.A.B.
 - 2.1. Maîtrise de l'endettement.
 - 2.2. Évolution des ratios.
3. Éléments sur l'évolution des effectifs de la C.A.B.
 - 3.1. Les effectifs communautaires au 1^{er} janvier 2022.
 - 3.2. Les éléments d'évolution sur 2022.
 - 3.3. Les avantages en nature.

- 3.4. Le temps de travail.
- 3.5. Les départs en retraite.
- 3.6. Les mutualisations.

III - BUDGETS ANNEXES – IMMOBILIER D'ENTREPRISE.

1. Z.A.E. de Bouniagues
2. Z.A.E La Tour Ouest
3. Z.A.E. des Sardines
4. Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie
5. Z.A.E. de Cablanc
6. Z.A.E. des Galinoux
7. Z.A.E. de Lanxade

IV - BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS URBAINS BERGERACOIS

V - BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

VI - BUDGET ANNEXE – PARC AQUALUDIQUE.

VII – BUDGET ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Compétence « Eau »
2. Compétence « Assainissement collectif »

ANNEXES

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a pour ambition d'amplifier les dynamiques économiques par des investissements importants, de renforcer l'équilibre du territoire en conjuguant identité culturelle, développement économique durable et attractivité, et de construire des coopérations de projets autour des compétences transférées par les communes membres de l'agglomération.

Après deux années profondément marquées par la crise sanitaire liée à la COVID 19, le projet de budget 2022 s'inscrit donc une nouvelle fois dans ce contexte inédit et difficile.

La séquence électorale (élections présidentielle et législatives) à venir en 2022 a conduit le Parlement à adopter un projet de Loi de Finances 2022 sans réel bouleversement. Celui-ci apparaît être resserré sur les priorités du gouvernement et il confirme une stabilité des dotations. On peut cependant légitimement s'interroger sur les mesures qui pourraient être mises en place au cours du second semestre 2022 et l'éventuel retour des pactes financiers avec l'Etat prévoyant notamment une maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et des règles prudentielles en matière d'investissement.

Si 2021 a connu de profonds bouleversements avec la réforme de la fiscalité locale et des impôts de production, 2022 verra la mise en place d'une réforme des indicateurs financiers des collectivités impactant leur dotation et la péréquation. Or, une fois encore, faute de simulations, cette réforme soulève plus de difficultés que de réponses, surtout quant aux implications possibles sur les différentes dotations, à cause des effets induits sur le calcul des potentiels financiers et de l'effort fiscal.

Malgré ce contexte contraint et incertain, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a pour objectif de maintenir une trajectoire soutenable de ses dépenses de fonctionnement afin de pouvoir poursuivre sa politique de transformation du territoire en investissant sur des projets structurants visant à renforcer son attractivité.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permettra à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les E.P.C.I. de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote mais le conseil prend acte de la tenue du débat sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est ensuite transmis par le Président de la C.A.B. aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public sur le site internet de la C.A.B. et au siège de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. Perspectives économiques 2022.

1.1. Situation économique mondiale.

1.1.1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du P.I.B. à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise :

- d'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre ;
- d'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles ;
- enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de P.I.B. préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin 2021 et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4 % en 2022.

1.1.2. Zone Euro : une reprise tardive mais solide.

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au deuxième trimestre) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3^{ème} trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au second trimestre.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.

Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres, même si fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

1.2. Perspectives en France

1.2.1. Vers un retour à la normale de l'activité économique.

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Au cours du même trimestre 2021, le P.I.B. s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au 3^{ème} trimestre 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3^{ème} trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du P.I.B. ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % entre le deuxième et le 3^{ème} trimestre 2021).

Dans ce contexte favorable, il est envisagé une croissance proche de 1 % au 4^{ème} trimestre 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

1.2.2. Onde de choc amortie sur le marché du travail.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au 1^{er} semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré- pandémie.



Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.



L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

1.2.3. Une inflation transitoire qui se prolonge, mais des entreprises qui résistent.

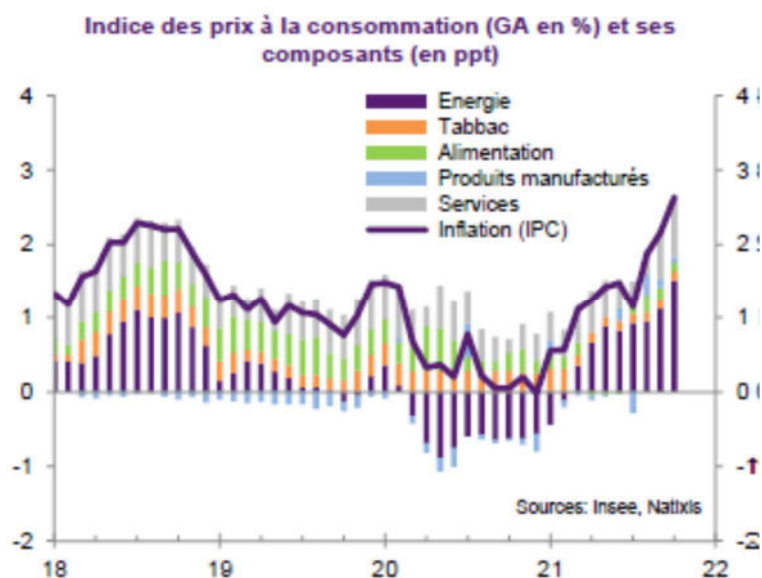
Après un épisode de baisse en 2020, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0 % en décembre, l'inflation « I.P.C. » (indice des prix à la consommation) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est

la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point) avec la hausse importante des cours du pétrole.

Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à la hausse de l'inflation depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation « I.P.C. » atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.



Malgré ce contexte particulier, les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser, alors que les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

1.2.4. Des dépenses publiques toujours en hausse malgré la reprise.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (P.L.F.) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du P.I.B. en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du P.I.B. (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Pierre manquante au P.L.F. 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement « France 2030 » a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au P.L.F. 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

2. La Loi de Finances pour 2022 - Principales mesures concernant le bloc communal

La Loi de finances pour 2021 (L.F.I. 2022) est la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat.

En plus des traditionnels articles sur l'évolution des concours financiers de l'Etat, cette loi de finances 2022 modifie le calcul des indicateurs fiscaux et financiers des collectivités, et contient des ajustements sur les deux réformes fiscales précédentes (suppression de la T.H. et réforme des impôts de production). Il marque également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire, avec un soutien marqué à l'investissement local.

Si les mesures de cette L.F.I. est bien moins lourde de conséquences que les précédentes pour les collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins que certains de ses articles devraient avoir des impacts dans les années à venir, notamment sur les ressources des collectivités (réforme des indicateurs), de l'investissement de relance et la transition énergétique.

2.1. La Loi de Finances 2022 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales en augmentation.

Ils atteignent 105,5 milliards € dans le P.L.F. 2022 à périmètre courant, en hausse de 1,2 % (+ 1,3 Mds €) par rapport à la L.F.I. 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- **Les concours financiers de l'État aux collectivités**, quasiment stables qui s'élèvent à 52.7 milliards d'euros,
- **Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage**, qui atteignent 12 milliards d'euros,
- **La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage**, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 40.8 milliards d'euros.

2.1.1. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités Territoriales : un niveau de D.G.F. stabilisé.

Les P.S.R. s'élèvent à 43,21 milliards € en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292 millions € par rapport à la L.F.I. 2021.

La D.G.F. est stable en 2022 avec un montant de 26.786 milliards d'euros (26,758 en 2021).

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1er pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2nd pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, augmentent de 393 millions d'euros (352 millions pour la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de T.F.P.B. et C.F.E. des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production, et 41 millions pour la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €.

Un recul de -46 millions € est anticipé sur le niveau du F.C.T.V.A. en 2022.

2.1.2. Variables d'ajustements : baisse réduite en 2022.

En conséquence, le P.L.F. prévoit une minoration des variables d'ajustement de 50 millions d'euros en 2022, uniquement fléchée sur les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (D.T.C.E.).

Les variables d'ajustement du bloc communal et des départements sont totalement épargnées.

La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires. Pour 2022.

2.1.3. Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et E.P.C.I. s'élevaient à 2,1 milliards € dans le P.L.F. 2022, montant en hausse (lié à la D.S.I.L.) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- dotation politique de la ville (D.P.V.) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (D.S.I.D.) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

2.2. La Loi de Finances 2022 : articles intéressant la C.A. Bergeracoise et ses communes membres.

2.2.1. Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation (Article 47)

Cet article 47 du P.L.F. 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de T.V.A. aux E.P.C.I. et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure...) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du F.P.I.C. avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

De plus, il est proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret.

- **Définition, rôle et impact des indicateurs financiers**

LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

LE POTENTIEL FISCAL : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que **produirait les taxes directes** de la collectivité si l'on appliquait aux bases **le taux moyen national d'imposition**. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

LE POTENTIEL FINANCIER : correspond au potentiel fiscal **majoré de la dotation forfaitaire** perçue par les communes.

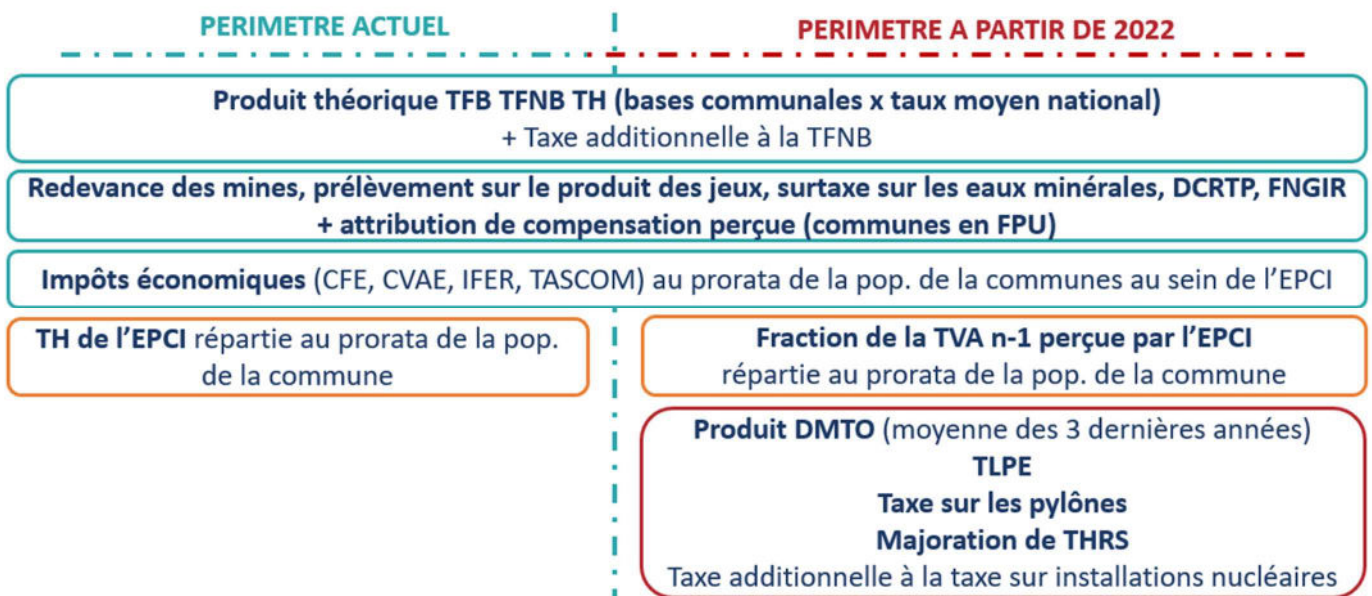
L'EFFORT FISCAL : permet de mesurer la **pression fiscale exercée** sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation Forfaitaire (**DF**)
 La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**)
 La Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**)
 La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**)
 LE **FSRIF** (attribution et contribution)
 LE **FPIC** (attribution et contribution)

La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**)
 La Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**)
 La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**)
 LE **FPIC** (attribution)

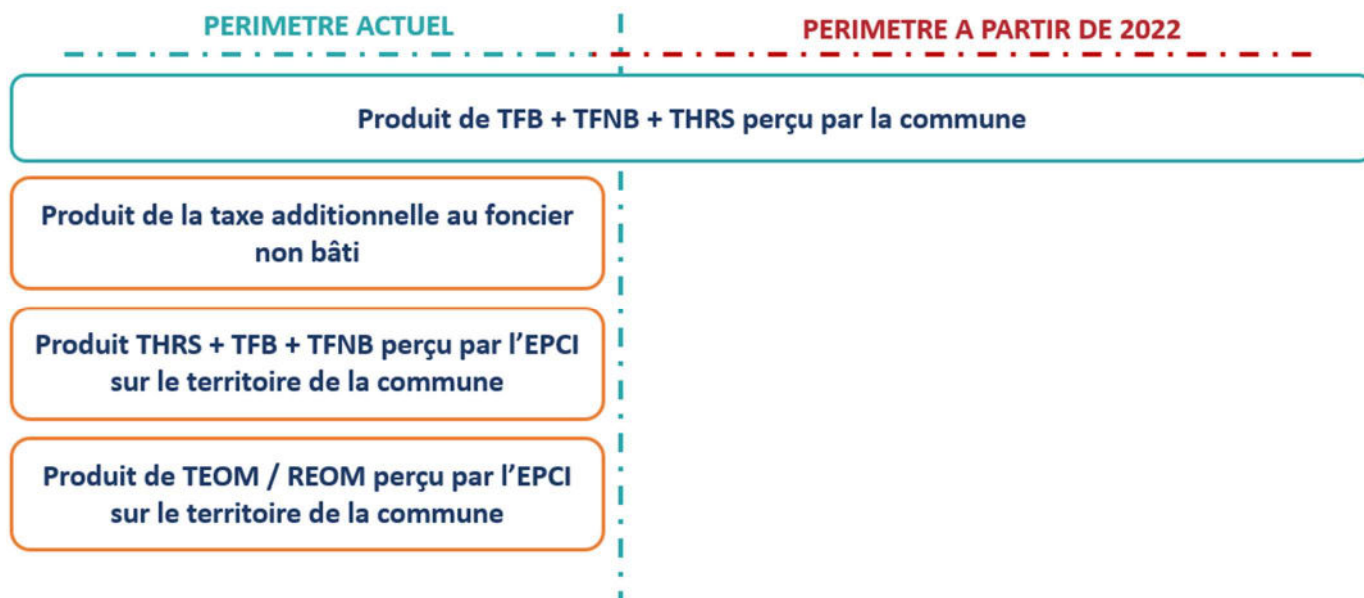
- Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal



Le calcul du potentiel fiscal communal se voit donc intégré de nouvelles ressources : D.M.T.O., T.L.P.E, taxe sur les pylônes et majoration de T.H.R.S. (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) notamment.

- Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal

Le législateur a également voulu engager une simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les communes.



Les premiers effets de ces mesures sont attendus pour 2023. Les indicateurs 2022 seront en effet calculés avec les données n-2 pour qu'il n'y ait pas d'impact sur 2022.

De plus, afin d'éviter des évolutions trop importantes sur la répartition des dotations, la L.F. 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction permettant de lisser les évolutions sur plusieurs années. Les modalités seront précisées par décret.

Ces modifications laissent craindre cependant des conséquences non anticipées. En effet, intégrer de nouvelles recettes fiscales dans le potentiel financier et restreindre l'effort fiscal aux seuls impôts effectivement levés par les communes en excluant les produits intercommunaux, risque d'avoir des conséquences importantes qui n'ont pas été entièrement mesurées par les associations d'élus et les parlementaires.

Des bouleversements importants risquent d'apparaître, qu'il faudra donc corriger en 2022 ou 2023.

2.2.2. Un encadrement des réductions de l'attribution de compensation pour motif de perte d'impôt économique

Lorsqu'un E.P.C.I. constatait une diminution des bases aboutissant à une baisse du produit fiscal économique, l'organe délibérant de l'E.P.C.I. pouvait faire le choix de réduire les attributions de compensation (A.C.) de manière unilatérale.

La Loi de Finances 2022 vient encadrer cette diminution. Désormais, la diminution de l'A.C. pourra se faire sur toutes les communes ou uniquement sur la commune d'où provient la baisse.

Cette diminution sera alors maximum de 5% des Recettes réelles de fonctionnement ou du montant perçu par la Commune au titre de la compensation F.N.G.I.R. pour perte de bases fiscale.

2.2.3. Partage de la taxe d'aménagement

La Loi de finances 2022 vient modifier le partage de la taxe d'aménagement entre communes et intercommunalités :

Jusqu'ici facultatif lorsque celle-ci était perçue par les communes, Le texte le rend obligatoire.

On note donc une symétrie avec le régime de la taxe intercommunale dont une fraction doit être reversée aux communes au regard de la charge des équipements relevant de leurs compétences

2.2.4. Prise en charge par l'Etat du coût des exonérations de taxe sur le foncier bâti dont bénéficient les logements sociaux

La Loi de finances 2022 prévoit la prise en charge par l'État du coût des exonérations de T.F.P.B. dont bénéficient les logements sociaux.

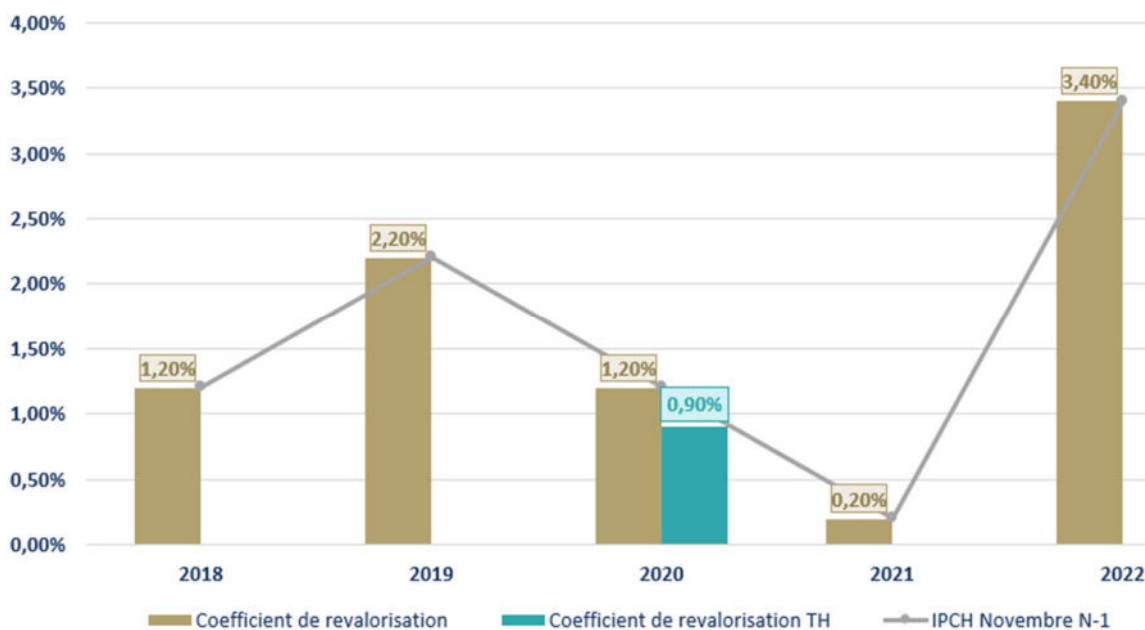
Cela concerne l'ensemble des pertes (effet taux compris), supportées pendant dix ans au titre des logements agréés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026

Toutefois, l'impact de cette mesure n'est anticipé qu'à horizon 2024 du fait des délais qui encadrent l'intégration des constructions nouvelles au sein de l'assiette foncière.

2.2.5. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2022 dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre n-2 (2020) et novembre n-1 (2021).

Ce taux a atteint 3,4 %, permettant de donner une tendance d'évolution plus importante qu'en 2021.



2.3. Autres articles de la Loi de Finances 2022

➤ Expérimentation de la recentralisation du RSA (article 12)

Les Conseils départementaux disposent jusqu'au 15 janvier 2022 pour candidater à l'expérimentation de la recentralisation du RSA.

Reviendraient dans les mains de l'Etat :

- l'instruction administrative ;
- la décision d'attribution ;
- le financement des allocations

Un décret fixera les critères d'éligibilité à l'expérimentation.

➤ Responsabilité de l'ordonnateur et du comptable public (article 41)

Aujourd'hui, le comptable public est soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes et les Chambres régionales et territoriales des comptes. Les ordonnateurs sont quant à eux responsables devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

L'article 41 du PLF pour 2022 prévoit d'habiliter le Gouvernement à prendre de nouvelles dispositions par voie d'ordonnance permettant de mettre en place un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, englobant l'ensemble des acteurs de la chaîne financière.

L'objectif de cette réforme est de tendre à terme vers des sanctions plus efficaces et mieux ciblées, en cas de préjudice financier significatif et dans des situations de négligences et de carences graves en définissant un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable à l'ensemble des agents publics.

➤ Suppression de dépenses fiscales inefficaces (Article 10)

En ce qui concerne les collectivités, il est proposé de supprimer les exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.), de cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté.

➤ Suppression de taxes à faible rendement (Article 30)

Depuis 2019, la suppression de taxes à faible rendement est engagée, l'État poursuit sa volonté avec la disparition de 4 autres taxes (trois dès le 1er janvier 2022 et une au 1er janvier 2023). Les objectifs demeurent :

- la simplification du droit fiscal
- la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises
- l'allègement des formalités déclaratives des entreprises
- la réduction des coûts de recouvrement

Entre 2019 et 2021, il était précisé que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'État, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires » mais ce n'est pas le cas pour ces quatre taxes.

➤ Hausse de la péréquation verticale (Article 47)

Elle représente 230 millions d'euros en 2022 (220 millions en 2021). Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la D.G.F. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela **augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des E.P.C.I.**

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE.

1. Les évolutions 2022

Les projets de budget 2022 s'inscrivent d'une part dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes (achèvement de la suppression de la taxe d'habitation, impact « économique » de la crise sanitaire, impact à venir de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux...) et sur les conséquences financières de l'exercice des nouvelles compétences (hausse du coût lié au transport scolaire, mise en service de la légumerie et d'une deuxième « Maison France Services », ...), et d'autre part dans un projet de territoire ambitieux souhaitant se doter d'équipements performants et modernes pour des services publics efficaces, de s'inscrire dans la modernité et de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace.

La poursuite de la crise sanitaire et ses conséquences, impacteront une nouvelle fois notre fonctionnement et nos dépenses et nos recettes.

A ce stade de l'élaboration des budgets, des efforts importants devront être réalisés pour, d'une part garder la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans un environnement contraint, tout en maintenant le niveau des prestations dans la réalisation des compétences incombant à la C.A.B.

Mais au-delà du montage du budget 2022, l'ensemble des orientations en cours d'étude visent à pérenniser la situation financière de la C.A.B. afin de maintenir sa capacité d'investissement pour les années à venir. Sur cet exercice, ce sont plus de 10 millions d'euros qui seraient inscrits pour des opérations nouvelles d'investissements, auxquels se rajoutent les 3.8 M€ de crédits de report.

1.1. Le Fonctionnement

1.1.1. Les recettes.

La structure des recettes a évolué avec le développement de la communauté d'agglomération et les nouveaux transferts de compétence opérés depuis 2013. La suppression de la taxe d'habitation (sur les résidences principales) associée à sa compensation par de la T.V.A., impactera les recettes de l'agglomération en 2022. De même, la poursuite de la crise sanitaire fait planer cette année encore une grande incertitude sur les recettes attendues pour les crèches, les A.L.S.H., le Centre Culturel ou encore le Parc Aqualudique.

Les atténuations de charges (remboursement des charges de personnel) sont prévues à hauteur de 120 000 € sur 2022.

Les écritures d'ordre concernant l'intégration des opérations d'entretien de la voirie au F.C.T.V.A. et l'amortissement des subventions sont évaluées à 950 000 €

Les produits des services sont estimés à 4 837 000 € avec une augmentation des recettes attendues au niveau des crèches et des centres de loisirs. La contribution de la région au titre du Transport Scolaire est valorisée à 715 000 € (montant stable par rapport à 2021). Le remboursement des frais de personnel portés par les budgets annexes au principal sont estimés 2 169 000 €.

Afin de maintenir les ressources de la C.A.B. pour pouvoir financer un programme d'investissement important sur le territoire, un transfert de la fiscalité prélevée sur la T.H. vers le foncier bâti avait été voté en 2021 (gain de 1.4 M€). Le budget 2022 est bâti sans évolution de la fiscalité communautaire.

L'ensemble des recettes comptabilisées au chapitre « Impôts et taxes » devrait se situer autour de 28 507 000 €.

Si le P.L.F. 2022 a été bâti avec une hypothèse de croissance du produit de T.V.A. à +5.5 % compte tenu de la reprise, la hausse de la part de T.V.A. affectée à la C.A.B. est revalorisée de +3 %, soit 6 400 000 €.

La T.E.O.M., qui subira l'impact éventuel d'une hausse du coût du traitement de la part du Syndicat Mixte Dordogne Des Déchets (S.M.D.3), et notamment avec la hausse annoncée de la T.G.A.P. (taxe générale sur les activités polluantes) ne saurait être une variable d'ajustement et son montant correspondra le plus précisément possible au coût réel du traitement et de la collecte sur le territoire.

Le produit attendu de Tascom se situe à 1 223 000 € et celui lié aux I.F.E.R. à 207 000 €.

La C.V.A.E. prévisionnelle qui nous a été notifiée serait en diminution de 189 000 € pour se situer à 2 264 079 € (2 453 164 € en 2021).

Concernant le F.P.I.C., le montant alloué au territoire devrait rester stable, tout comme la part revenant à la C.A.B. A la suite de la réunion de la C.L.E.C.T. qui s'est tenue fin 2021, le montant des attributions de compensations « négatives » est inscrit à hauteur de 1 221 718 € en recettes pour la C.A.B.

Les taxes « affectées » que sont la taxe « GEMAPI » et la taxe de séjour sont estimées respectivement à 220 193 € et 100 000 €.

Les dotations et participations, devraient être maintenues par rapport au budget primitif 2022 et intègrent une dotation d'intercommunalité stabilisée par rapport à celle de 2021 et une dotation de compensation de la réforme de la T.P. en recul de 2.6 % à 2 662 440 €. Les recettes liées aux actions portées au titre du Grand Bergeracois (289 782 €), et de la GEMAPI (109 078 €) sont également inscrites sur ce chapitre.

La participation des autres organismes (C.A.F., M.S.A. ...) est arrêtée à 2 596 694 €.

Les autres produits de gestion courante comprennent les recettes de l'aire des Gilets, les loyers des multiples ruraux de Saint-Nexans et Queyssac, et ceux perçus sur les bâtiments situés à La Force, Prignonrieux, à l'ESCAT et au Château du Roc. Le produit attendu est de 142 000 €.

- Evolution du produit de l'impôt économique

	2016*	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisation Foncière des Entreprises	3 924 510 €	4 081 502 €	4 554 752 €	4 496 887 €	4 884 145 €	4 620 031 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 210 891 €	2 186 655 €	2 425 848 €	2 524 164 €	2 579 020 €	2 449 117 €
TOTAL C.E.T.	6 135 401 €	6 268 157 €	6 980 600 €	7 021 051 €	7 463 165 €	7 069 148 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales	956 114 €	1 278 315 €	1 102 799 €	1 195 401 €	1 230 597 €	1 172 937 €
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	154 136 €	181 561 €	155 811 €	158 809 €	178 859 €	203 300 €
TOTAL Impôt Economique	7 245 651 €	7 728 033 €	8 239 210 €	8 375 261 €	8 872 621 €	8 445 385 €

*La Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès étant sous le régime de la fiscalité additionnelle, l'évolution de l'impôt économique perçu sur le territoire ne concerne que le périmètre de l'ancienne « C.A.B. » entre 2015 et 2016.

Alors que la progression de la contribution économique territoriale sur le territoire était de 442 114 € en 2020 (intégration de correctifs aux bases minimum de C.F.E. qui ont généré d'importants rôles supplémentaires en 2019), la baisse constatée en 2021 s'explique par la réforme des impôts de productions. Cette réduction du produit de fiscalité a été compensée par une hausse des allocations compensatrices de C.F.E.

- Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

Evolution de l'impôt ménage (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères) perçu sur le territoire :

	2016*	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'Habitation	5 476 189 €	5 977 505 €	7 498 500 €	7 694 211 €	7 774 193 €	647 756 €
Taxe sur le Foncier Bâti	303 220 €	329 806 €	336 649 €	349 138 €	357 543 €	1 750 119 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	49 776 €	66 672 €	67 532 €	69 733 €	70 074 €	70 562 €
Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti	100 861 €	113 194 €	117 430 €	118 518 €	111 713 €	116 002 €
Taxe GEMAPI	-	-	226 415 €	225 606 €	226 707 €	220 133 €
Total Impôt Ménage	5 929 046 €	6 487 177 €	8 246 526 €	8 457 206 €	8 540 230 €	2 804 572 €

*La Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès étant sous le régime de la fiscalité additionnelle, l'évolution de l'impôt ménage perçu sur le territoire ne concerne que le périmètre de l'ancienne « C.A.B. » entre 2015 et 2016.

En 2017, la hausse de produit constatée était liée à l'intégration des bases propres à l'ancienne communauté de communes des Coteaux de Sigoulès, et la forte progression du produit perçu en 2018 s'explique par l'augmentation du taux de taxe d'habitation destinée à financer les opérations d'investissements sur le territoire communautaire. En 2021, le transfert de fiscalité de la T.H. vers le foncier bâti modifie, ainsi que la suppression de la T.H., modifient donc les équilibres.

- **Evolution globale du produit des recettes fiscales (hors T.E.O.M.)**

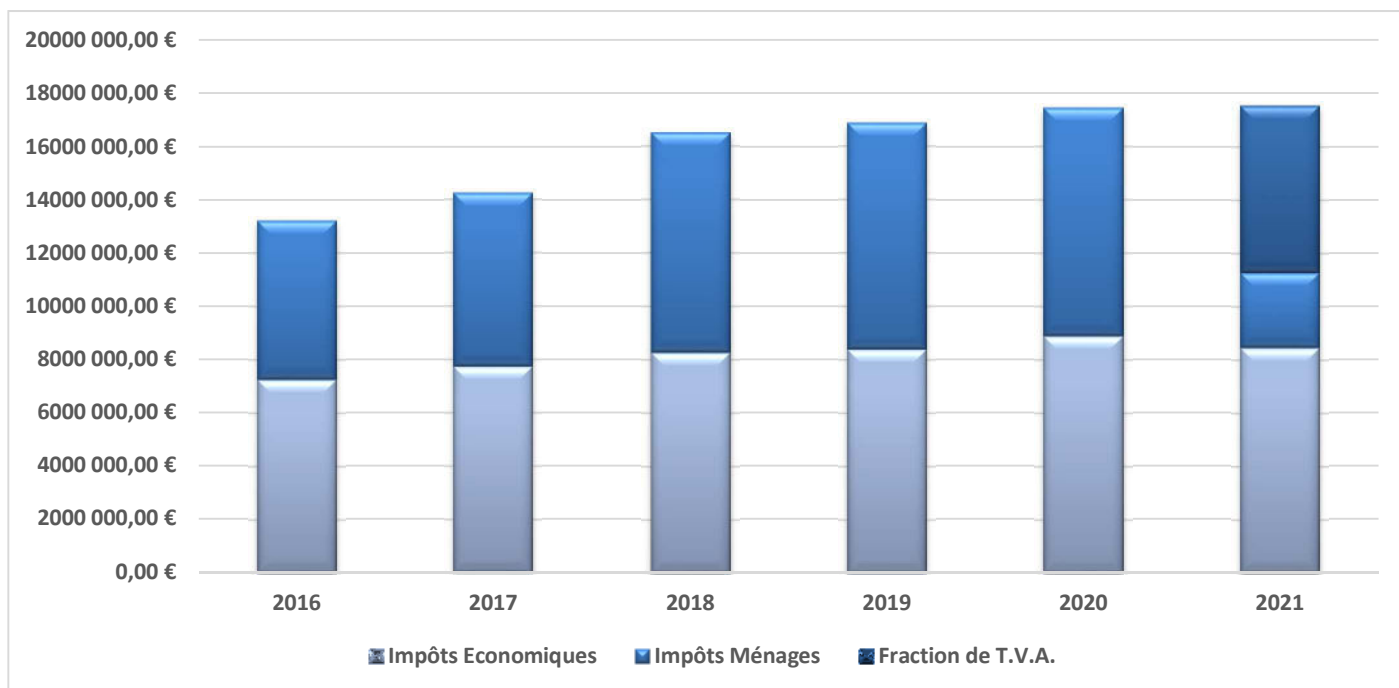
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts Economiques	7 245 651 €	7 728 033 €	8 239 210 €	8 375 261 €	8 872 621 €	8 445 385 €
Impôts Ménages	5 929 046 €	6 487 177 €	8 246 526 €	8 457 206 €	8 540 230 €	2 804 572 €
Fraction T.V.A.	-	-	-	-	-	6 274 091 €
TOTAL	13 174 697 €	14 215 210 €	16 485 736 €	16 832 467 €	17 412 851 €	17 524 048 €

Au fil des années on avait assisté à une augmentation de la part des impôts ménages au détriment de l'impôt économique, impôt historique des E.P.C.I. Ce constat est également partagé au niveau des recettes de la C.A.B. malgré l'augmentation du montant de Tascom et du montant de C.F.E.

Cette évolution est bien évidemment totalement remise en question avec la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par une part de taxe sur la valeur ajoutée (sans pouvoir de taux).

Alors que la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages aurait dû générer une réfaction sur nos recettes de 1 150 000 € dès 2020, le gouvernement a choisi de repousser cette retenue sur l'exercice 2021, puis sur 2022 ...

La C.A.B. verra donc son produit de fiscalité 2022 diminué de 1 150 000 € au titre de l'augmentation du taux de T.H. voté en 2018 (reversement de 1 150 000 € inscrit en dépenses de fonctionnement).



1.1.2. Les dépenses.

Le montage du budget 2022, en cours s'appuie sur les axes suivants :

- Charges générales (8 365 000 €) : l'augmentation du marché lié au Transports scolaires (+ 305 000 €), la mise en service de la légumerie (172 000 €), le lancement d'enquêtes publiques (urbanisme et environnement) et l'augmentation des frais liés à l'accueil dans les centres de loisirs (fréquentation en hausse) vont impacter ce chapitre. D'autres augmentations vont également s'imposer en 2022 du fait de l'inflation (hausse importante du coût des carburants et des fluides (électricité), assurances, ...).
- Dépenses de personnel (16 074 000 €) : cette année, ce chapitre sera impacté par les effets de l'application du Glissement Vieillesse Technicité, la cotisation supplémentaire de 0.1% de la masse salariale au profit du C.N.F.P.T., le transfert d'un agent d'un syndicat de transports au service des Transports Scolaires, le renforcement du service Communication. Les efforts engagés seront poursuivis avec la politique de non-remplacement systématique des agents partis et en privilégiant le redéploiement de personnel en poste entre les différents services. Les nouveaux recrutements ne viseront qu'à répondre à des besoins spécifiques.
- Les atténuations de produits (4 156 617 €) : le chapitre 014 est bâti avec une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) maintenue à 400 000 €, et intègre le montant des attributions de compensation provisoires versées aux communes actées par le conseil communautaire le 4 décembre dernier (1 738 806 €). Le F.N.G.I.R. devrait se situer à 857 811 €. A la suite d'un arbitrage ministériel, la retenue liée au produit de fiscalité perçu avec la hausse du taux de T.H. en 2018, a une nouvelle fois été décalée d'un an. 1 150 000 € sont donc prévus pour 2022.
- Au chapitre 65, les charges liées aux contingents sont en augmentation, et en particulier les contributions aux syndicats (hausse de la contribution au S.M.A.D. et au S.M.D.3 (traitement des déchets ménagers)). Le montant des subventions aux associations est maintenu à son niveau de l'année dernière (675 000 €). Il est à noter que le versement effectué auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour 853 000 € s'arrête à compter de cette année avec la reprise en direct par l'agglomération des marchés passés auprès des transporteurs.
- La contribution au déficit du budget annexe « Parc Aqualudique » est inscrite à hauteur de 1 100 000 €.
- 500 000 € sont inscrits à ce stade pour les dépenses imprévues de fonctionnement.
- Les dotations aux amortissements représenteraient 3 700 000 € en 2022 (3 606 520 € en 2021). Montant que l'on retrouvera en recettes de la section d'investissement.
- Une attention particulière sera portée au montant des frais financiers liés aux nouveaux emprunts et à leur dimensionnement compte tenu des projets à réaliser. 559 000 € sont inscrits pour régler les intérêts de la dette en 2022 sur le budget principal.

1.2. Les projets d'investissements.

1.2.1. Les restes à réaliser.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 770 143 €. Il s'agit des travaux engagés sur l'exercice 2021 dont le paiement s'effectuera sur l'exercice 2021. Pour les recettes, ils s'élèvent à 3 147 792 € (subventions restant à percevoir et F.C.T.V.A. 2021).

Les restes à réaliser en dépenses concernent essentiellement :

- Logiciels et matériel informatique : 66 125 €
- Les aides aux entreprises : 128 198 €
- Les fonds de concours habitat : 184 138 €
- Les fonds de concours aux communes : 1 304 336 €

- Les travaux pour la GEMAPI : 152 743 €
- Acquisition de terrains (Vélo Route Voie Verte) : 7 045 €
- Travaux Vélo Route Voie Verte : 32 304 €
- Opération Vergers – Région Aquitaine : 22 070 €
- Matériel pour les crèches et les A.L.S.H. : 18 584 €
- Mobilier et balisage sentiers de randonnée : 19 779 €
- L'acquisition de matériel de voirie : 149 505.56 €
- Acquisition d'un camion pour la voirie : 102 238.04 €
- La création d'un centre évènementiel : 38 756 €
- Stade d'eaux vives : 5 298 €
- ALSH de Cours de Pile : 3 477 €
- Véhicule médiathèques : 23 768 €
- Extension de la Maison de santé de l'Est Bergeracois : 24 601 €
- Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage : 83 726 €
- Piste d'athlétisme : 131 059 €
- Quai Cyrano : 55 243 €
- Travaux dans les bâtiments communautaires 48 045 €
- Matériel de collecte déchets ménagers : 36 698 €
- Aménagement locaux service collecte : 65 577 €
- La création de la légumerie : 349 419 €
- Travaux sur le site de l'ESCAT : 120 847 €
- Les travaux de voirie : 596 509 €

1.2.2. Les opérations d'équipement 2022.

La programmation pluriannuelle des investissements est reconduite afin d'arrêter les priorités en matière d'investissement sur le territoire communautaire. Une programmation pluriannuelle des investissements est jointe ci-après.

Le parc aqualudique ainsi que les transports urbains ou les différents modes de gestion liés à l'eau et l'assainissement font l'objet de budgets annexes.

Sur 2022 on peut souligner les opérations suivantes (avant arbitrage définitif lors du vote du budget primitif) :

- P.L.U.I. : 50 000.00 €
- Fonds de concours et subventions aux organismes publics : 1 040 000.00 €
 - Logement – O.P.A.H.-R.U. : 180 000 €
 - Communes : 500 000 €
 - Syndicat Périgord Numérique : 210 000 €
 - Règlement d'interventions économiques (aides aux entreprises) : 150 000.00 €
- Informatique : 250 000.00 €
- Mobilier : 15 000.00 €
- Equipements sites Services à la Personne : 164 000.00 €
- Equipements services Techniques : 126 000.00 €
- Investissements collecte des déchets managers : 2 022 000 €
- Véhicules et matériel roulant : 302 000.00 €
- Voie Verte : 377 000.00 €
- Quai Cyrano : 349 000.00 €
- Centre de loisirs de Toutiffaut : 450 000 €

- Piste d'athlétisme : 647 000 €
- Participation travaux stade G. Simounet (coupe du monde de rugby 2023) : 70 000 €
- Extension de la M.S.P. de Creysse : 92 000 €
- GEMAPI : 201 500 €
- Voiries - Infrastructures : 2 000 000.00 €
- Création d'un giratoire (Sécurisation de la Z.A.E. de Lanxade à Prigonrieux) : 500 000 €
- Travaux sur les bâtiments communautaires : 600 000.00 €

Les crédits de reports en dépense s'élèvent à 3 770 143 € (dépenses engagées en 2021, mais non achevées).

Le financement de ces projets sera assuré pour partie par l'autofinancement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, mais également par l'emprunt.

En plus des projets structurants jugés prioritaires pour le territoire, une priorité sera donnée aux investissements subventionnables et cofinancés.

Le remboursement du capital s'élève à 2 180 000 € pour 2022.

Informatique - Administration Générale - Communication		2021	Reports 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Logiciels divers	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Ordinateurs, serveurs, téléphonie	110 000,00 €		150 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
	Mobilier	15 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Opération Cœur de Ville	390 500,00 €		450 000,00 €	3 150 000,00 €	7 932 000,00 €	4 140 300,00 €	2 200 000,00 €	700 000,00 €	1 200 000,00 €
	Cœur de Ville - Marketing territorial	10 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Cœur de Ville - Centre événementiel	370 000,00 €		450 000,00 €	3 000 000,00 €	7 752 000,00 €	2 040 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>228 500,00 €</i>		<i>279 000,00 €</i>	<i>1 860 000,00 €</i>	<i>4 824 840,00 €</i>	<i>1 264 996,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	Cœur de Ville - Travaux "Nouvelles Galeries"	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	800 000,00 €
	Cœur de Ville - Médiathèque	0,00 €		0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 333 333,00 €</i>	<i>2 400 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
	Aménagement Quartier de la gare Bergerac	10 500,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Developpement Economique		465 000,00 €		479 000,00 €	370 000,00 €	380 000,00 €	370 000,00 €	380 000,00 €	370 000,00 €	380 000,00 €
	Interventions Economiques	150 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Fonds de concours SMPN Investissement	150 000,00 €		210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €
	Signalétiques Z.A.E. territoire	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Actat matériel + travaux Nébouris	0,00 €		12 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	Achat matériel Légumerie	0,00 €		22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Participation SEM Abattoir + Qual Cyrano	155 000,00 €		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Environnement - Voie Verte		952 000,00 €		404 000,00 €	555 000,00 €	607 000,00 €	606 000,00 €	556 000,00 €	653 000,00 €	556 000,00 €
	Etudes Environnement - Voie Verte	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Acquisitions Voie Verte	50 000,00 €		50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
	Voie Verte	800 000,00 €		300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>600 000,00 €</i>		<i>225 000,00 €</i>	<i>375 000,00 €</i>	<i>375 000,00 €</i>	<i>375 000,00 €</i>	<i>375 000,00 €</i>	<i>375 000,00 €</i>	<i>375 000,00 €</i>
	Travaux entretien Voie Verte existante	15 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Matériel et outillage Voie Verte	4 000,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	Tracteur cabine Voie Verte	46 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €
	Sentiers de randonnées	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Mobilier sentiers de randonnées	7 000,00 €		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
G.E.M.A.P.I.		151 500,00 €		201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €
	Acquisition terrains	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel - Véhicule	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	Etudes	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Travaux	125 000,00 €		175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>80 000,00 €</i>		<i>100 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>
Autres fonds de concours - Subv^e equipt org. Pub.		940 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	Fonds de concours ligne ferroviaire	440 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonds de concours communes	500 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Habitat - Gens du Voyage - Santé		162 000,00 €		231 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €
	Parcours de santé	12 000,00 €		16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	Fonds de concours logement social	50 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Fonds de concours OPAH-RU	80 000,00 €		80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Aménagement aire de grand passage	20 000,00 €		35 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

	2021	Reportis 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Tourisme									
Qual Cyrano - Etudes - Séno	80 000,00 €		349 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Qual Cyrano - Travaux	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Subventions	279 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais documents d'urbanisme - PLUI	30 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Frais documents d'urbanisme	30 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
dont			Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Equipements sites Services à la Personne	86 700,00 €		164 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €
Mobilier Services Culturels	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Mobilier Jeunesse et Sport	4 200,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Mobilier Centre de loisirs Cours de Pile	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier Petite Enfance	26 700,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Autres Immos Services Culturels	22 000,00 €		22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Autres Immos Jeunesse et Sport	12 200,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Autres Immos Petite Enfance	16 600,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Opération Micro Folles	0,00 €		80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont			Subventions	58 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres collections et œuvres d'art	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Equipements services Techniques	103 000,00 €		126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €
Matériel de voirie	55 000,00 €		65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
Matériel feux tricolores	8 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Autres matériels et outillages service Voirie	35 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Etudes Services techniques	5 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Collecte Déchets Ménagers	847 000,00 €		2 022 000,00 €	2 000 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel et outillage service O.M.	47 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Benne O.M. (intégrées aux invts PAP en 2022)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Véhicules Service OM	0,00 €		22 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissements collecte P.A.P. (dont bennes)	0,00 €		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Camion grue sites enterrés	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissements collecte points de regroupements	800 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Véhicules et matériel roulant	150 000,00 €		302 000,00 €	231 000,00 €	387 000,00 €	231 000,00 €	255 000,00 €	201 000,00 €	255 000,00 €
Camion benne voirie	35 000,00 €		35 000,00 €	0,00 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel de fauchage et voirie	100 000,00 €		195 000,00 €	186 000,00 €	120 000,00 €	186 000,00 €	120 000,00 €	186 000,00 €	120 000,00 €
Tracteur + broyeur ZAE	0,00 €		0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
Véhicules siège	15 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Véhicule BU - Centre Culturel	0,00 €		25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont			Subventions	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
V.L Service Voirie	0,00 €		32 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Equipements structurants	4 290 000,00 €	0,00 €	1 507 500,00 €	1 550 000,00 €	1 145 000,00 €	2 900 000,00 €	2 550 000,00 €	1 800 000,00 €	1 150 000,00 €
Centre de loisirs Toutfrut	350 000,00 €		450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont			Subventions	210 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ZAE du Libraire, centre éducatif fermé	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aire de covoiturage Lembras	200 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont			Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Maisons de santé + parking supplémentaire MSP Est	440 000,00 €		92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont			Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Piste athlétisme	1 580 000,00 €		647 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont			Subventions	490 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Passerelle Barrage	0,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	350 000,00 €
dont			Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement route de Bordeaux CAB	0,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
dont			Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	2021	Reports 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Accès stade d'eau vive - contournement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	300 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Travaux stade rugby Coupe du Monde 2023	120 000,00 €		70 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Gymnase du Roc	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Léguerie	1 600 000,00 €		98 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>337 447,00 €</i>	<i>22 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Equipement structurant à définir (Crèche 1)	0,00 €		50 000,00 €	800 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>480 000,00 €</i>	<i>120 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Equipement structurant à définir (Crèche 2)	0,00 €		0,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>120 000,00 €</i>	<i>480 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Equipement structurant à définir (ALSH)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>240 000,00 €</i>	<i>240 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

Voies - Infrastructures									
Travaux de voirie Bergerac	2 000 000,00 €		2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 035 000,00 €	2 035 000,00 €	2 035 000,00 €	2 035 000,00 €	2 035 000,00 €
Travaux voirie autres communes	850 000,00 €		850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
Gratoire Lanxade Prigoneux	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
Ouvrages d'art	0,00 €		500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Subventions</i>	<i>0,00 €</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

Patrimoine - Entretien bât. communautaires - ESCAT									
	400 000,00 €		600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €

TOTAL	11 272 700,00 €	3 770 100,43 €	10 151 000,00 €	12 353 500,00 €	14 498 500,00 €	12 279 800,00 €	9 973 500,00 €	7 756 500,00 €	7 573 500,00 €
--------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

15 422 716,69 € 13 921 100,43 €

TOTAL SUBVENTIONS 2 475 947,00 € 1 869 800,00 € 3 515 000,00 € 5 839 840,00 € 4 093 319,00 € 2 048 333,00 € 475 000,00 € 475 000,00 €

Reste à charge 8 796 753,00 € 8 281 200,00 € 8 838 500,00 € 8 658 660,00 € 8 186 481,00 € 7 925 167,00 € 7 281 500,00 € 7 098 500,00 €

TOTAL	11 272 700,00 €	3 770 100,43 €	8 129 000,00 €	10 353 500,00 €	14 483 500,00 €	12 279 800,00 €	9 973 500,00 €	7 756 500,00 €	7 573 500,00 €
--------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

15 422 716,69 € 11 899 100,43 €

Si transfert compétence collecte des Déchets Ménagers

TOTAL SUBVENTIONS 2 475 947,00 € 1 869 800,00 € 3 515 000,00 € 5 839 840,00 € 4 093 319,00 € 2 048 333,00 € 475 000,00 € 475 000,00 €

Reste à charge 8 796 753,00 € 6 259 200,00 € 6 838 500,00 € 8 643 660,00 € 8 186 481,00 € 7 925 167,00 € 7 281 500,00 € 7 098 500,00 €

2. Optimisation de la gestion financière de la C.A.B.

2.1. Maîtrise de l'endettement

Le Capital Restant Dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 50 382 694 € tous budgets confondus. Les budgets annexes « Eau » et « Assainissement » représentent 17 108 905 € de la dette communautaire.

La dette de la C.A.B. ne présente aucun risque particulier et repose pour près de 80 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux. Son taux moyen est actuellement de 2.31 %.

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 par budget en milliers d'euros

Budget Principal	25 809 253 €
Transports Urbains	735 074 €
Parc Aqualudique	5 743 351 €
ZAE des Sardines	108 818 €
ZAE Pôle Industriel Poudrerie	170 975 €
ZAE des Galinoux	384 291 €
ZAE de Bouniagues	51 000 €
ZAE de Lanxade	271 025 €
Eau DSP TVA	163 112 €
Assainissement	16 945 793 €
TOTAL	50 382 694 €

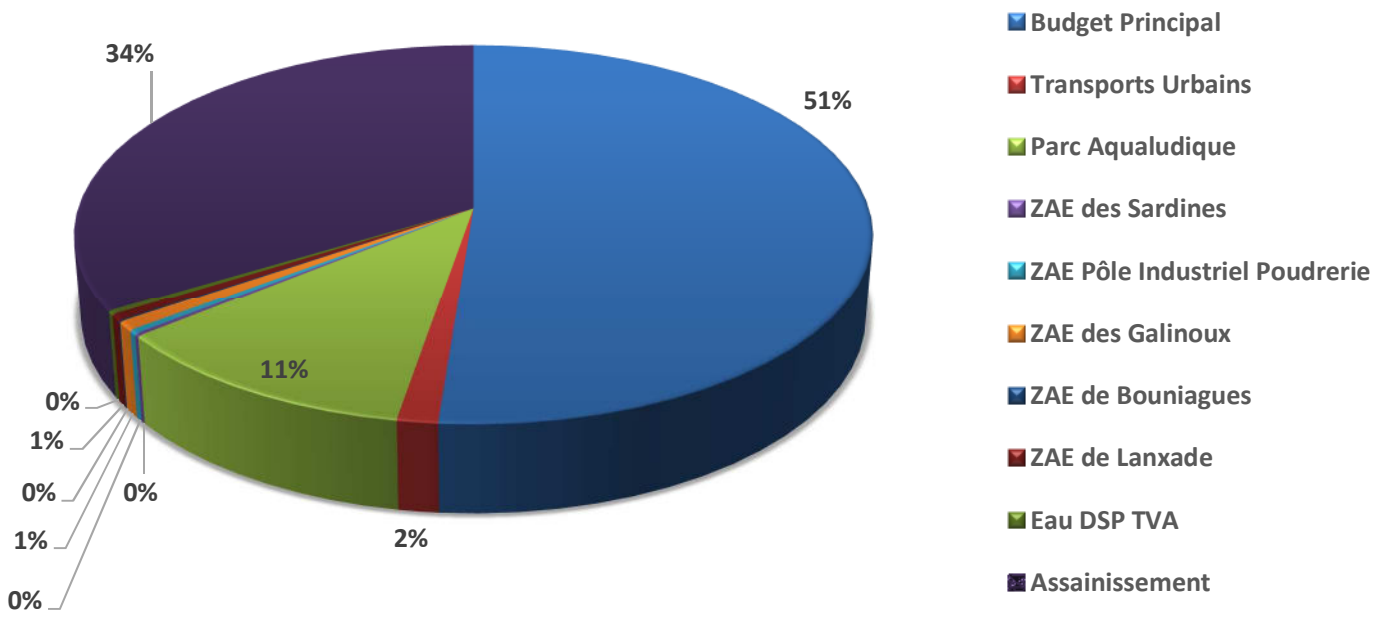
Au cours de l'exercice 2021, deux emprunts ont été souscrits pour le budget principal :

- Après de la Banque Postale, un emprunt « vert » de 800 000 € fléché sur la Vélo Route Voie Verte ;
- Après de la Société Générale un financement de 973 595 €.

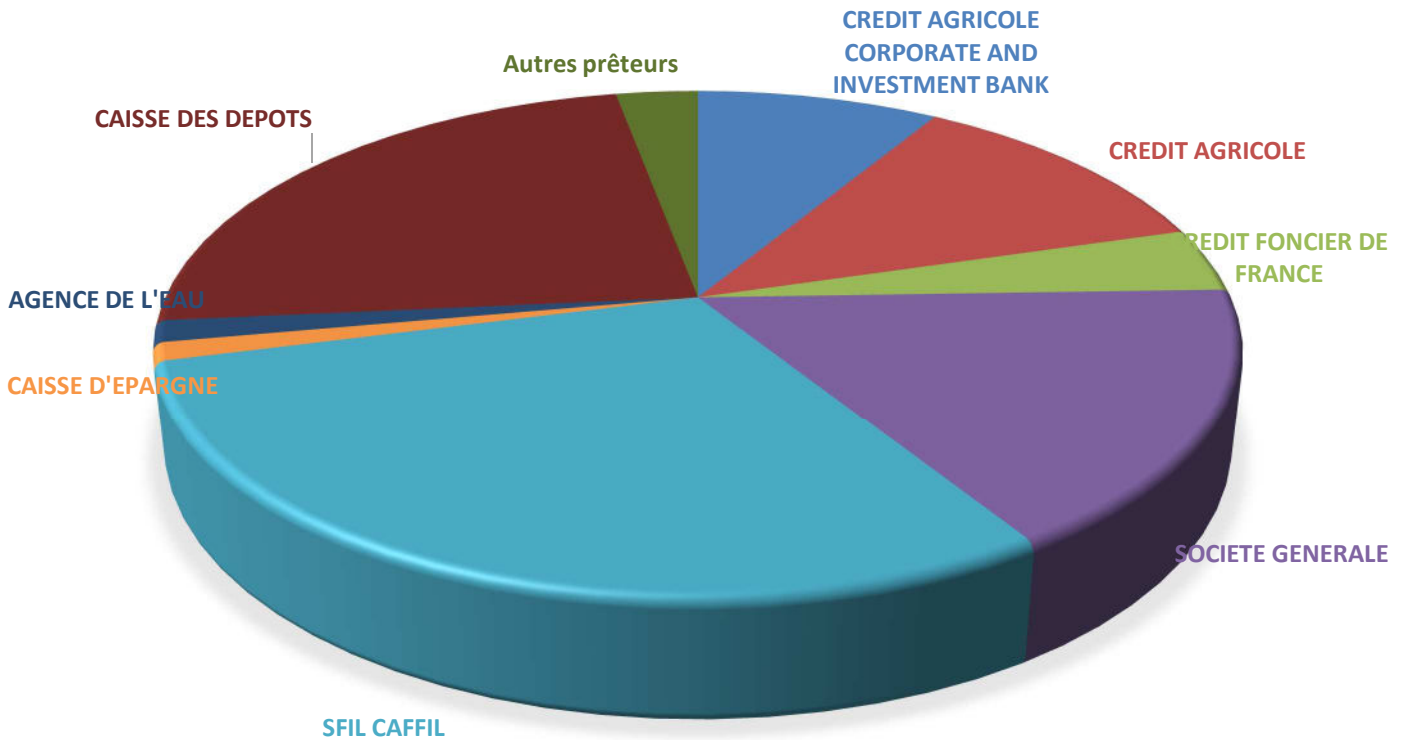
Il est à noter que le solde de l'emprunt souscrit auprès de la Banque des territoires en 2019 pour le financement de la rénovation de la ligne Sarlat-Bergerac-Bordeaux a également été débloqué pour 919 305 €.

Au cours de l'exercice 2021, aucune ligne de trésorerie n'a été souscrite, ni mobilisée.

Répartition du capital restant dû par budget au 1^{er} janvier 2022



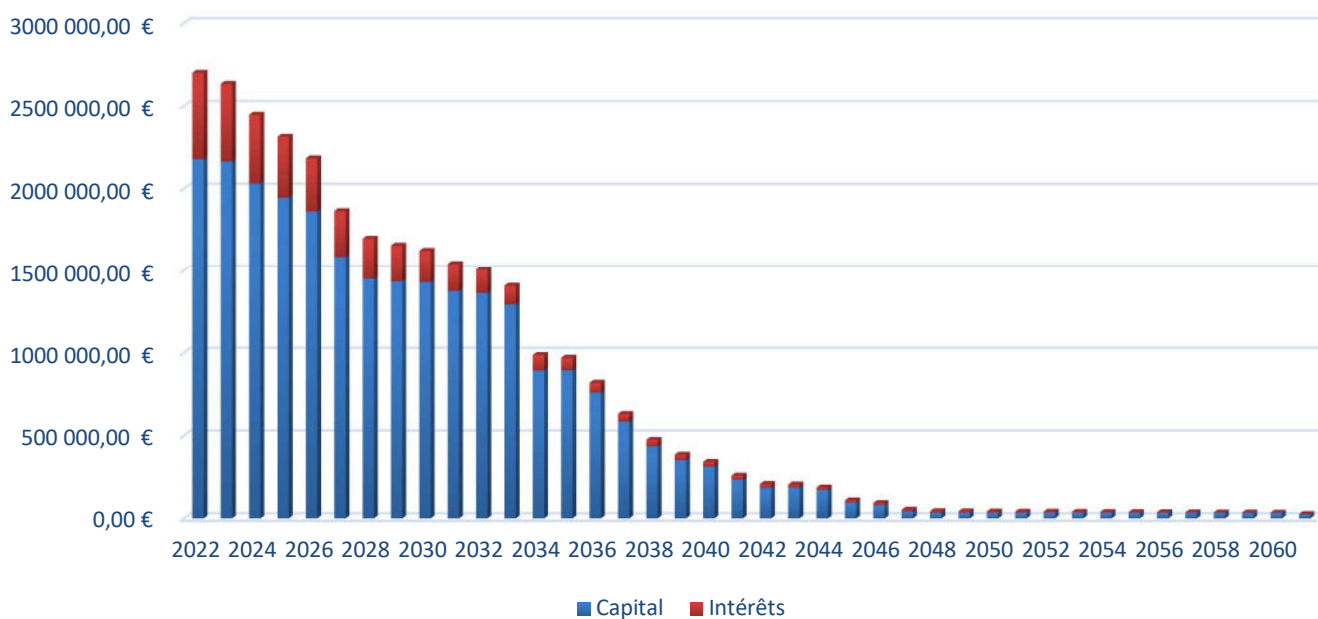
Répartition du capital restant dû par établissement bancaire au 1^{er} janvier 2022



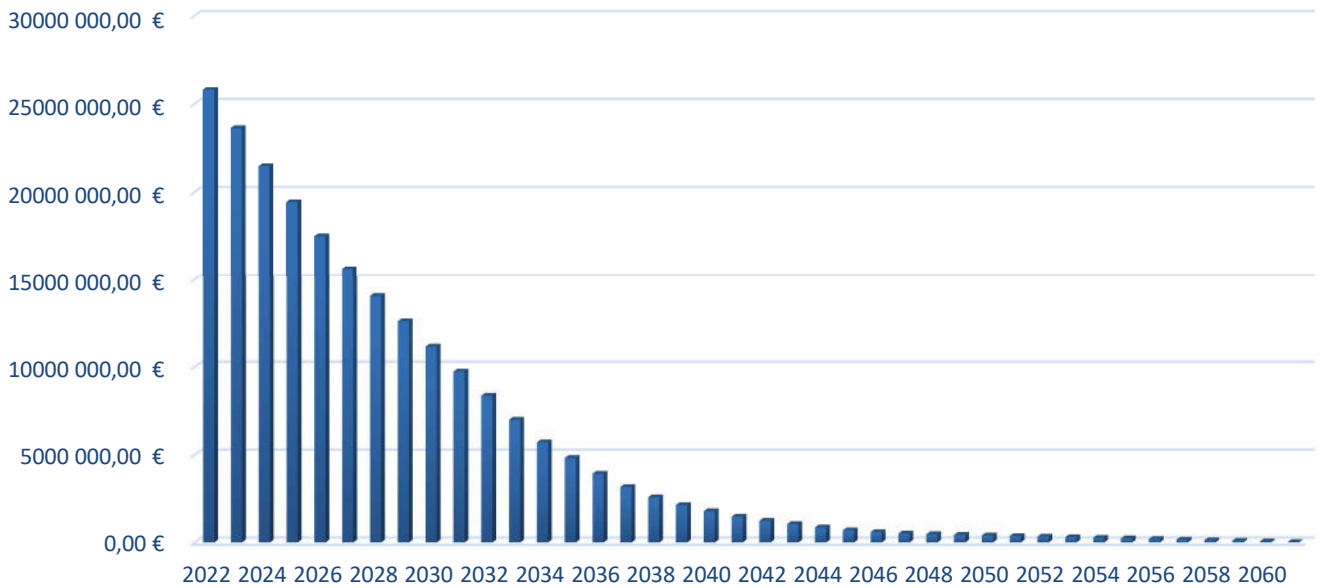
L'analyse de l'encours de la dette de la C.A.B. au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.



Profil d'extinction de la dette du Budget Principal



Evolution du Capital restant Dû du Budget Principal



Le poids de la dette et son évolution pèseront sur les marges de manœuvre financières de l'agglomération.

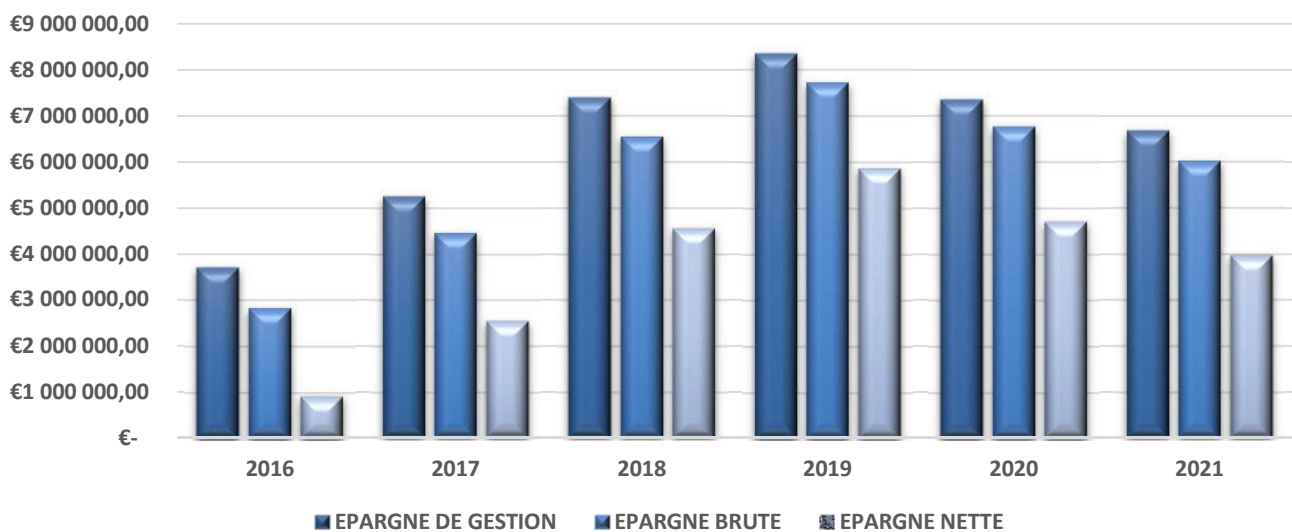
Il convient donc de poursuivre les efforts de maîtrise de la dette et donc de rechercher les subventions d'investissements nécessaires à la poursuite du programme d'investissement communautaire

2.2. Evolution des ratios.

Le graphique suivant montre l'évolution des ratios d'épargne sur le budget principal de l'agglomération.

Evolution des ratios d'épargne entre 2016 et 2021 (provisoire)

EVOLUTION DES EPARGNES



La capacité de désendettement :

Ce ratio mesure la solvabilité d'une collectivité, c'est-à-dire sa capacité à faire face au remboursement de ses emprunts. Il correspond au nombre d'années théoriquement nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (au 31/12/N) si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement (épargne brute).

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31.12	23 605 544.50 €	23 387 241.05 €	23 682 880 €	25 045 914 €	25 809 253 €
Epargne brute	4 448 461.88 €	6 537 691 €	7 714 223 €	6 751 948 €	6 009 497 €
Capacité de désendettement	5.31	3.57	3.07	3.70	4.29

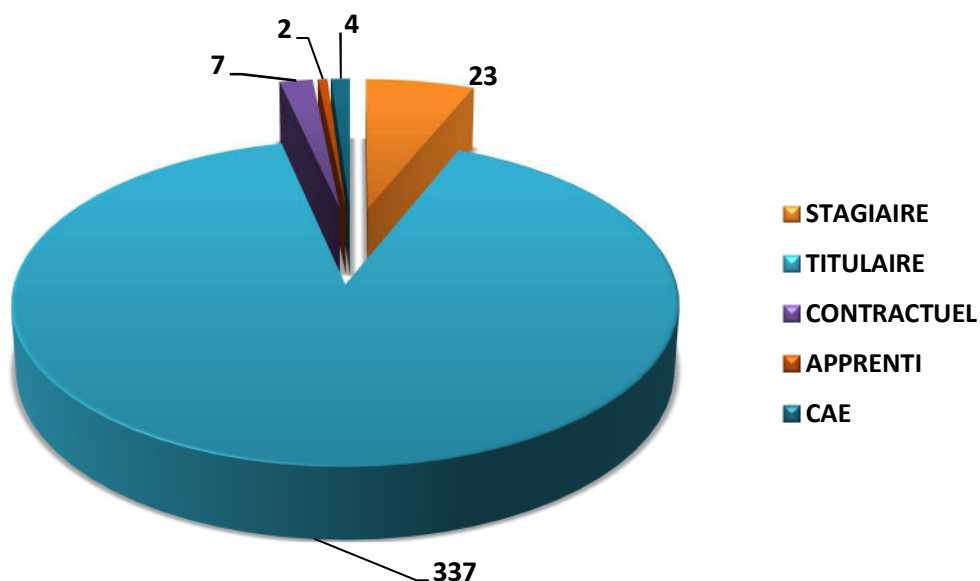
3. Eléments sur l'évolution des effectifs de la C.A.B.

3.1. Les effectifs communautaires au 1^{er} janvier 2022

Les effectifs permanents impactant les budgets de la C.A.B. sont de 373 agents au 1^{er} janvier 2022.

Répartition de l'effectif par statut au 1^{er} janvier 2021

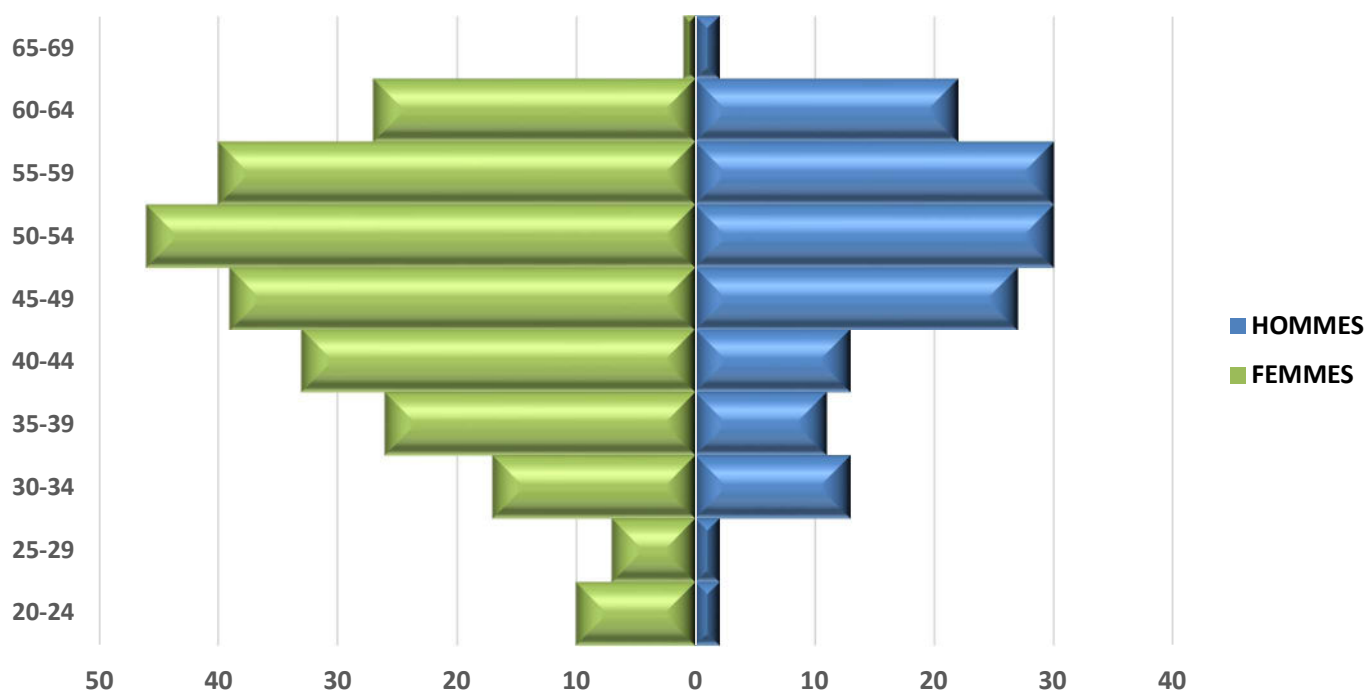
STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
STAGIAIRE	2	21	23
TITULAIRE	137	200	337
CONTRACTUEL	6	1	7
APPRENTI	0	2	2
CAE	1	3	4
EMPLOI CIVIQUE	0	0	0
TOTAL	146	227	373



	TITULAIRES / STAGIAIRES	CONTRACTUELS PERMANENTS ET SPECIFIQUES	TOTAL
01/01/2013	220	27	247
01/01/2014	327	38	365
01/01/2015	337	50	387
01/01/2016	342	31	373
01/01/2017	349	30	379
01/01/2018	337	24	361
01/01/2019	339	17	356
01/01/2020	345	19	364
01/01/2021	345	16	361
01/01/2022	360	13	373

	Effectifs au 01/01/2020					Effectifs au 01/01/2021					Effectifs au 01/01/2022				
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	TOTAL		Cat. A	Cat. B	Cat. C	TOTAL		Cat. A	Cat. B	Cat. C	TOTAL	
Fonctionnaires	33	43	267	343	(+4)	34	44	266	344	(+1)	39	42	277	358	(+14)
Emplois fonctionnels	2			2	(=)	1			1	(-1)	2			2	(+1)
Collab. Cabinet				1	(+1)	0			0	(-1)	0			0	(-1)
Contractuels publics	2	9	2	13	(+3)	2	8	1	11	(-2)	3	4	-	7	(-4)
Contrats aidés	2 apprentis 3 PEC			5	(=)	2 apprentis 3 PEC			5	(=)	2 apprentis 4 PEC			6	(+1)
TOTAL				364	(+8)				361	(-3)				373	(+12)

PYRAMIDE DES AGES AGENTS CAB



- Age moyen total CAB : 47.45 ans
- Age moyen femmes : 47.01 ans
- Age moyen hommes : 49.38 ans

3.2. Les éléments d'évolution sur 2022.

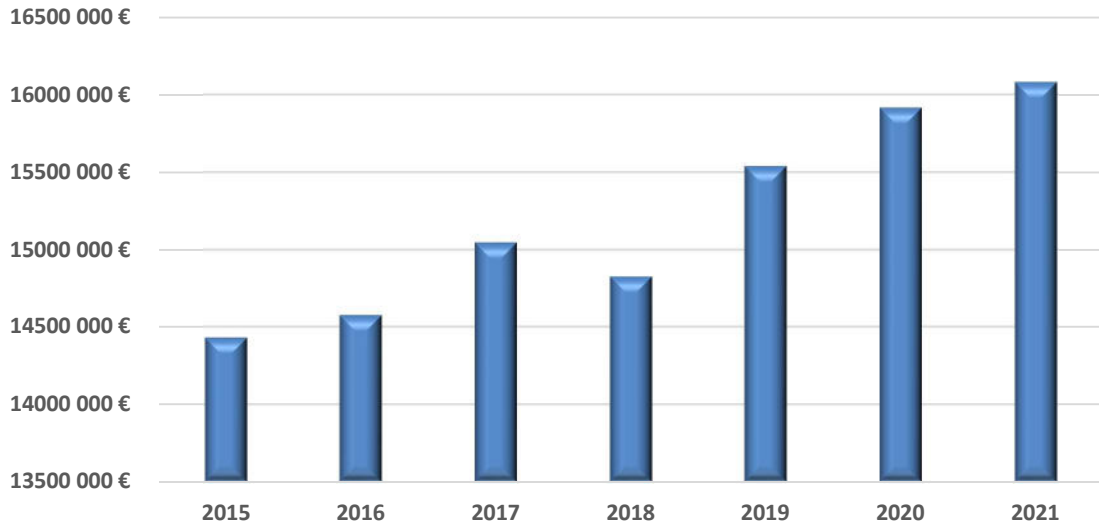
L'évolution du tableau des effectifs s'explique par la volonté de « déprécariser » certains agents pour lesquels les postes correspondaient à des besoins pérennes. De même, la création de deux « Maisons France Service » à La Force et Mouleydier, a entraîné le recrutement de 3 agents, même si ces structures bénéficient d'un cofinancement de l'Etat (pour le moment...). La mise en service de l'Aqualud et l'extension de la navette « Cœur de Ville » sur toute l'année ont aussi impacté les effectifs en 2021.

- **Mesures réglementaires de l'Etat :**
 - Evolution nationale prévue pour les grilles de catégorie C du fait de l'augmentation de la valeur du SMIC au 1er octobre 2021 et de la revalorisation de l'ensemble des grilles de catégorie C présenté par le gouvernement dans la conférence sur les perspectives salariales le 6 juillet 2021
- **Dispositions spécifiques à la collectivité :**
 - Application du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) entraînant une progression mécanique des rémunérations des agents (+ 50 K€ uniquement pour les avancements d'échelons) ;
 - Poursuite de la politique de non remplacement externe des départs (disponibilités, retraites, mutations), notamment au travers de la mobilité interne ou d'un redéploiement des moyens, dans le souci du maintien de la qualité du service public.

Evolution des dépenses de personnel depuis 2015 :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
14 431 826 €	14 575 755 €	15 044 792 €	14 824 768 €	15 535 918 €	15 911 310 €	16 078 043 €

Evolution Frais de Personnel 2015 -2021



3.3. Les avantages en nature :

- **Logement :**
 - Aucun agent n'a bénéficié en 2021 d'un logement de fonction.
- **Véhicule de fonction :**
 - 1 agent a bénéficié en 2021 d'un véhicule de fonction à partir du mois de juillet.

3.4. Le temps de travail :

Au cours de l'année 2018 une réforme sur l'organisation du temps de travail a été initiée et validée en comité technique, puis en conseil communautaire au mois de décembre qui visait à mettre les agents de la CAB en conformité avec la durée légale du travail, règle désormais obligatoire pour toutes les collectivités avec la loi du 7 août 2019, dite de « transformation de la fonction publique ». Son application est effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Jours dans l'année	365 jours
Repos hebdomadaire	104 jours <i>52 semaines x 2 j.</i>
Jours fériés	8 jours <i>forfait</i>
Congés annuels	25 jours
Jours travaillés	228 jours
Heures travaillées	1 596 heures <i>j. travaillés x 7 h arrondi à 1 600</i>
Journée solidarité	7 heures
TOTAL	1 607 heures

3.5. Les départs en retraite :

Année	Nombre de départs à la retraite
2016	8
2017	10
2018	8
2019	10
2020	10
2021	6
2022 (prévision)	9
2023 (prévision)	12
2024 (prévision)	10

3.6. Les mutualisations :

Même si la C.A.B., n'a pas encore réalisé et formalisé son schéma de mutualisation, elle développe depuis longtemps déjà une mutualisation avec ses communes membres et même au-delà :

- Les mutualisations impactant l'organisation des services ou les modes de travail
 - Groupement de commande ;
 - Conventonnement avec les communes ;

- Les mutualisations en matière d'ingénierie, conseil et assistance ;

- Mise à disposition de ressources entre la C.A.B. et ses communes membres ;
 - Coopération culturelle.
 - Interventions périscolaires.
 - Interventions sur la voirie.

III - BUDGETS ANNEXES – IMMOBILIER D'ENTREPRISE.

Les dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être commercialisés sont inscrites dans un budget annexe pour chacune des zones et font généralement l'objet d'une comptabilité de stocks. Ils sont établis hors taxe, la communauté d'agglomération ayant choisi d'assujettir les zones à la T.V.A.

A la clôture de chaque opération, et en cas de déficit, une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe concerné devra être réglée. A l'inverse, en cas d'excédent, le solde est reversé sur le budget principal.

En 2022, 7 budgets annexes à vocation économique seront donc encore ouverts :

- Z.A.E. de Bouniagues ;
- Z.A.E. la Tour Ouest ;
- Z.A.E. des Sardines ;
- Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie ;
- Z.A.E. de Cablanc ;
- Z.A.E. les Galinoux ;
- Z.A.E. de Lanxade ;

Pour financer ces aménagements et les travaux, il est prévu de faire appel à l'emprunt et de solliciter des subventions. Il est rappelé que les budgets annexes doivent être équilibrés. La vente des terrains, déduction faite des subventions obtenues, doit couvrir l'ensemble des coûts d'aménagement.

La question du transfert de l'Hôtel d'Entreprises situé sur la commune de Sigoulès-et-Flaugeac au titre de la compétence économique exercée par l'agglomération a été traitée au cours de l'année 2017 dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. L'actualisation des données et les écritures qui en découleront devront également être intégrées au budget principal en 2022.

1. Z.A.E. DE BOUNIAGUES :

L'achèvement de la première partie de la voirie intérieure de la zone et son aménagement paysager ont été réalisés. A ce jour trois entreprises se sont installées sur le site et un lot a été vendu en 2020.

Surface totale :	22 540 m ²
Surface commercialisable :	19 440 m ²
Surface disponible :	5 500 m ²

15 000 € de travaux (éclairage de la zone) et 3 000 € d'études sont prévus sur cette zone en 2022.

Après la vente d'un lot de 4 668 m² en 2021 (18 672 €), la vente d'un lot de 1 000 m² pour 4 000 € est envisagée cette année.

2. Z.A.E. LA TOUR OUEST :

Un terrain devrait être cédé en 2022 pour permettre l'extension d'une entreprise déjà présente sur la zone (6 106 m² pour 48 848 €).

40 000 € de travaux et 3 000 € d'études sont prévus en 2022 pour réaliser les accès et la desserte des lots restants.

Surface totale :	44 755 m ²
Surface commercialisable :	35 666 m ²
Surface disponible :	25 079 m ²

3. Z.A.E. DES SARDINES

En 2022, 30 000 € sont prévus pour la réalisation d'études. Les travaux relatifs à la création de la voirie de desserte de la nouvelle caserne sont estimés à 420 000 €. Ces travaux seront financés par le recours à l'emprunt.

Les ventes de cinq lots devraient également être finalisées au cours de l'exercice 2022 (25 657 m² pour 513 140 €).

A ce jour, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dispose de 28 ha sur cette zone.

Surface totale :	274 828 m ²
Surface commercialisable :	113 312 m ² + 140 000 m ² environ
Surface disponible :	26 320 m ² + 140 000 m ² environ

4. Z.A.E. DU POLE INDUSTRIEL DE LA POWDRERIE :

Pour l'année 2022, 3 000 € d'études sont prévus dans le cadre de l'acquisition-rétrocession pour la société VSB Industrie, et 10 000 € de travaux sont envisagés.

L'acquisition des terrains à la société BIO INOX et leur rétrocession à VSB Industrie était inscrite à l'équilibre en dépenses et en recettes pour 128 377.50 € (délibération n°2019-153 du 23 septembre 2019) dans le budget 2020. Compte tenu du décalage des actes, l'acquisition des terrains a réalisée en 2020, et la revente est prévue début 2022.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise dispose sur cette zone de :

Surface totale :	149 249 m ²
Surface commercialisable :	111 908 m ²
Surface disponible :	61 127 m ²

5. Z.A.E. DE CABLANC :

A ce jour l'aménagement de la zone est achevé. 2 000 € sont prévus en 2022 pour la réalisation d'études techniques.

Six lots (11 418 m²) devraient être cédés pour un montant de 251 196 €.

Surface totale :	55 189 m ²
Surface commercialisable :	40 815 m ²
Surface disponible :	18 120 m ²

6. Z.A.E. LES GALINOUX.

Cet ensemble immobilier représente une superficie totale d'environ 19 800 m² comprenant notamment 2 bâtiments industriels de 2.377 m² et de 433 m².

A ce jour, le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments. Un loyer de 88 327 € par an est perçu à ce titre.

En 2022, 1 000 € d'études et 295 000 € de travaux sont prévus en investissement : travaux votés en 2021 pour l'agrandissement du bâtiment loué à W.A. Conception et le terrassement nécessaire à l'opération.

Les dépenses de fonctionnement s'élevant à 65 000 € pour l'entretien courant et les taxes foncières.

7. Z.A.E. DE LANXADE.

Pour l'année 2022, 5 000 € d'études sont inscrits et 40 000 € de travaux devraient être lancés pour finaliser les accès et les réseaux électriques.

A la suite des discussions sur la nécessité de réaliser un nouveau giratoire sur la route départementale, pour sécuriser l'accès à la zone, la décision a été prise de faire porter cette opération sur le budget principal (500 000 €).

Ces opérations seront financées par l'octroi de subventions (Etat et région), et par le produit de vente de trois lots (8 979 m² pour 134 685 €). Trois lots pour 4 582 m² avaient été cédés en 2021 pour 68 730 €.

Surface totale :	32 586 m ²
Surface commercialisable :	30 756 m ²
Surface disponible :	16 550 m ²

IV - BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS URBAINS BERGERACOIS

Ce budget retrace les écritures liées à la gestion et à l'exploitation des transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise perçoit le produit du versement transport destiné à couvrir le déficit de fonctionnement de ce budget instauré sur la totalité du territoire communautaire. Le Versement Transport a été ensuite étendue aux 11 communes de l'ex C.C.C.S. en 2017.

Le renouvellement de l'opération « Navette cœur de Ville » sur une année pleine pour un coût compris entre 210 000 € et 240 000 € a été actée, ainsi que la mise en place de boucles destinées à améliorer la desserte des entreprises. Une étude visant à définir un « schéma directeur vélo » sur l'agglomération devrait également être lancée cette année.

Afin de financer l'ensemble de ces services, et la mise en place du plan « Mobilités », une revalorisation du taux de cotisation au versement mobilité avait été voté en 2021 (0.45 au 1^{er} juillet 2021, puis 0.6 à compter du 1^{er} janvier 2022).

1. Les dépenses de fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les charges à caractère général (371 000.00 €) ;
- Les charges de personnel (705 000 €).
- Les intérêts de la dette (16 000 €).
- Les dotations aux amortissements (160 000 €).

2. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées essentiellement par :

- La vente de billets et cartes d'abonnement (33.000 €).
- Le produit du versement mobilité : 1 450 000 € avec un taux à 0.6 à compter du 1^{er} janvier 2022 (0.45 depuis le 1^{er} juillet 2021).
- Les subventions d'exploitation (32 000.00 €).

3. La section d'investissement :

En 2022, 341 500 € seraient prévus en investissement avec notamment l'acquisition de matériels pour le service (15 000 €), de travaux pour les locaux du service à l'ESCAT (12 500 €) et la création de points d'arrêt et la poursuite de leur mise aux normes pour 50 000 €. Le lancement de l'étude liée au « schéma directeur Vélo » est prévue à hauteur de 35 000 € et l'acquisition de vélos électriques et la mise en place de stations est également inscrite pour 204 000 €.

Le remboursement du capital emprunté est prévu à hauteur de 108 000 €.

Le financement de ces investissements se ferait par la mobilisation de l'autofinancement du budget annexe et le recours à l'emprunt.

V - BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise assure le contrôle des assainissements non collectifs.

Le budget est tenu selon la norme comptable et budgétaire M49 applicable aux services de l'eau et de l'assainissement.

Le marché de prestations de service a été attribué à l'entreprise VEOLIA en 2018 à la suite d'un marché de prestations de services.

S'agissant d'un service industriel et commercial, les dépenses doivent être équilibrées par les redevances acquittées par les bénéficiaires du service.

Il faut cependant souligner que depuis 2019 ; l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne verse plus les aides aux contrôles des installations qui étaient intégralement répercutée sur la facture des usagers dont le contrôle est conforme.

1. Les dépenses :

Les principaux postes de dépenses pour la communauté d'agglomération sont les suivants :

- Le paiement des contrôles au prestataire de service (192 000 €) ;
- Les charges de personnel (47 000 €).

Les charges de personnel correspondent à 10 % d'un poste de secrétariat de la communauté d'agglomération qui assure la facturation, et au poste d'un agent qui assure le suivi et le contrôle de la prestation de service.

2. Les recettes :

Elles sont constituées essentiellement par :

- La facturation aux usagers des prestations de contrôle : 269 000 € sont estimés pour 2022

VI - BUDGET ANNEXE – PARC AQUALUDIQUE.

Les travaux ont débuté au mois d'avril 2018 et l'ouverture du nouvel équipement a eu lieu l'été dernier. L'impact de la crise sanitaire liée à la COVID 19 a fortement impacté les premiers mois d'exercice.

Depuis la rentrée scolaire 2021, le fonctionnement est revenu à la normale, tout en appliquant les consignes sanitaires relatives à ce type d'équipement. Des ajustements se poursuivent dans le fonctionnement afin d'optimiser les recettes en développant notamment le panel d'activités proposées.

1. Les dépenses :

Les principaux postes de dépenses pour la communauté d'agglomération en 2021 seront les suivants :

- Le paiement des intérêts de la dette (94 988 €), l'assurance dommage ouvrage du bâtiment (150 000 €) et 330 000 € pour les fluides (eau, électricité et chauffage) en section de fonctionnement. Les frais de personnel sont évalués à 860 000 €.
- En investissement, après l'achèvement des travaux en 2020, divers aménagements sont prévus pour 10 000 €. Le remboursement du capital devrait se situer à 205 000 €.

2. Les recettes :

En fonctionnement elles sont estimées à ce stade à 235 000 €.

En investissement, elles sont constituées essentiellement par les subventions obtenues dans le cadre du P.L.R. et restant à percevoir (253 627 €).

Une subvention du budget principal viendra alimenter la section de fonctionnement afin de couvrir le déficit de fonctionnement constaté en fin d'exercice.

VII - BUDGETS ANNEXES – « EAU » et « ASSAINISSEMENT »

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement collectif. S'agissant d'activités à caractère industriel et commercial, ces compétences doivent faire l'objet d'un budget annexe.

Les différents modes de gestion présents sur le territoire communautaire (régie directe ou délégation de service), ainsi que les choix antérieurs des communes d'assujettir ou non ces modes de gestion à la T.V.A. n'a pas permis de proposer la création d'un budget assainissement (ou eau) unifié regroupant l'ensemble des budgets annexes « Eau » et des budgets annexes « Assainissement » de l'agglomération.

Par délibérations en date du 4 novembre 2019, il a donc été validé la création de 6 budgets annexes en fonction de la compétence, des modes de gestion retenus et des modes de récupération de la T.V.A. appliqués : 4 concernant l'assainissement collectif et 2 pour l'eau.

Après deux années de fonctionnement de ces budgets, il a été possible fusionner les quatre budgets consacrés à l'assainissement et d'assujettir l'ensemble des opérations à la T.V.A., de sorte à n'avoir plus qu'un seul budget pour la compétence « Assainissement ».

Un travail important sera également à mener en 2022 sur l'optimisation des contrats d'emprunts récupérés au titre de la compétence « Assainissement » (95 contrats) afin de renégocier et réaménager une partie de cette dette.

- **Compétence « eau potable »**

Pour 31 communes, ce transfert se traduira par une représentation substitution au sein des différents syndicats intercommunaux auxquelles elles appartenaient. Pour les communes du SIEDEL et Gardonne, le service est transféré à l'agglomération.

L'année 2022 verra donc la reprise des délégations de services publics (leur suivi et le cas échéant leur renouvellement), un travail sur l'harmonisation des tarifs sur le territoire (durée et redevance cible à définir), ainsi que la programmation des études et des travaux à engager.

La création du nouveau syndicat SMAEP Coteaux Pourpres va également modifier l'exercice de la compétence.

1. BUDGET ANNEXE EAU – D.S.P. – T.V.A.

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de l'ex S.I.E.D.E.L. :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prigonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

Les dépenses.

- Les charges à caractère général (43 000 €).
- Les charges de personnel (75 000 €).
- Les autres charges de gestion courante (16 000 €).
- Les dotations aux amortissements (195 000 €).
- Les intérêts de la dette (8 000 €).

Les recettes.

- La facturation aux usagers (500 000 €).
- Les subventions d'exploitation (2 400 €).
- L'amortissement des subventions (40 050 €).

En dépenses investissement, 40 050 € sont ouverts pour l'amortissement des subventions, 2 000 € pour des études, 4 000 € pour du matériel de bureau et informatique, et 390 000 € pour les travaux. Le remboursement du capital se situe à 77 000 €.

Ces investissements sont financés par l'autofinancement, par un virement de la section de fonctionnement et par les amortissements (196 000 €).

2. BUDGET ANNEXE EAU – D.S.P.

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour la commune de Gardonne.

La délégation de compétence ayant été rendue à la commune par délibération communautaire n° 2020-029 En date du 17 février 2020, ce budget n'a connu aucune écriture en 2021.

Avec la création du nouveau syndicat intercommunal, et la fin de la délégation de la commune de Gardonne, ce budget sera clôturé au cours de l'exercice.

Il ne devrait donc connaître que les écritures comptables liées à la reprise et au transfert de l'actif et du passif (de la commune vers la C.A.B., puis de la C.A.B. vers le syndicat).

- **Compétence « assainissement collectif »**

Dans la continuité du transfert de compétence de 2020, l'année 2021 a vu la mise en pratique du partenariat avec l'Agence de l'Eau.

En effet, les projets de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de Bergerac ont été lancés en nombre (avenue Calmette, rue Jean Leydier, route de Bordeaux, rue Rousseau) et les opérations relatives au diagnostic permanent du réseau d'assainissement ont été lancées. L'ensemble de ces opérations se réalisent sur 2021 et 2022.

La station d'épuration de Sigoulès-et-Flaugeac de Sigoulès est en cours de réfection complète (60 % 2021, 40 % 2022) et sera terminée en mai 2022.

L'extension du réseau de de Saint Laurent des Vignes (« les Fontaines ») a été terminée et le point « noir » des « Tourterelles » levé.

La subdélégation à la commune de Gardonne va également porter une opération d'extension.

En parallèle la structuration et la mise en place de procédures d'uniformisation ont été développées et seront appliquées en 2022 avec la mise en place d'une P.F.A.C. uniformisée et l'application du lissage, en 4 ans, de la redevance d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

L'année 2022 verra également les procédures de contrôles, de branchements et le règlement de service adapté se mettre en œuvre.

Il est également prévu le lancement d'études obligatoires, mais aussi des études nécessaires à l'anticipation de certains chantiers.

Enfin, point essentiel, le renouvellement de la D.S.P. (réseaux d'assainissement d'eaux usées de Bergerac, La Force, Prigonrieux, Saint Laurent des Vignes et Lembras) sera engagée et négociée en 2022 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

La programmation pluriannuelle des investissements sera élaborée à l'échelle de l'agglomération afin d'intégrer les études et les travaux demandés par les communes. En première approche, le volume des travaux est ainsi estimé à plus de 30 millions € sur 8 ans.

Les dépenses.

- Les charges à caractère général (684 500 €).
- Les charges de personnel (265 000 €).
- Les autres charges de gestion courante (7 500 €).
- Les dotations aux amortissements (1 425 000 €).
- Les intérêts de la dette (392 000 €).
- Les charges exceptionnelles (15 000 €).

Les recettes.

- La facturation aux usagers (3 277 000 €).
- L'amortissement des subventions (518 000 €).

A ce stade, en investissement, 142 000 € sont ouverts pour la réalisation d'études, l'acquisition de parcelles, 2 000 € pour du matériel de bureau et informatique, et 6 863 000 € pour les travaux.

Le remboursement du capital se situe à 19 000 €.

Les études suivantes seront lancées :

- Mouleydier, Creysse (diagnostic permanent), Pomport, St Germain et Mons et St Pierre d'Eyraud pour des études de diagnostic ;
- des études préalables aux réalisations 2023/2024 seront également engagées et deux études de préféabilité (siphon Dordogne et STEP la Force/Prigonrieux) devront mises en œuvre.

Ces investissements sont financés par l'autofinancement, par des subventions (1 689 000 €), par le recours à l'emprunt et par les amortissements (1 425 000 €).

Un projet de programmation pluriannuelle des investissements est joint ci-après.

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes		74 400,00 €	142 500,00 €	137 500,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
	Etude diagnostic - Bournaiges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Cours-de-Pile	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Gardonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Lamornzie-Montastruc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Lamornzie-Saint-Martin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Monestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Montaucon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Moueyrier et Saint-Sauveur	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Pomport	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	dont	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Queyssac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Saint-Germein-et-Mons	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Saint-Nexans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Saint Pierre d'Eyrraud	0,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	11 250,00 €	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Sausignac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude diagnostic - Sigoules-et-Flaugeac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Modelisation des réseaux - Bergerac	24 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etude faisabilité "Les Tuillères" - Saint-Nexans	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Etudes préalables de faisabilité (extensions, Révision et actualisation des zonages	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
		0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux		3 137 620,00 €	6 721 205,00 €	4 819 000,00 €	3 550 000,00 €	2 926 600,00 €	1 230 000,00 €	1 150 000,00 €	1 729 700,00 €
	Renouvellement réseau rue Sévigné et rue Bernheiot	0,00 €	743 993,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	233 199,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Renouvellement réseau rue Jean Philippe Rameau	371 262,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	199 132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Renouvellement réseau Bd Albert Calmette - Bd Albert Clavelle	150 000,00 €	854 942,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	75 000,00 €	226 483,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Renouvellement Rue Michelet et Rue Jean Leydier	261 053,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	80 000,00 €	34 316,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Renouvellement réseau rue Jean-Jacques Rousseau	201 211,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	86 223,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reconfiguration des ouvrages secteur sud ouest pour transfert direct des effluents au poste Rousseau	125 934,00 €	328 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	37 780,00 €	98 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reconfiguration réseau rue Fusiel de Coulanges	0,00 €	726 415,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions	0,00 €	217 925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Traversee Dordogne transept P.R. Rousseau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fin réhab réseaux charles de Gaulles	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Suppression des regards mixtes	0,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Renouvellement de réseaux	0,00 €	400 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BERGERAC, LEMBRAS, ST LAURENT DES V.	Etudes diagnostics conjonctives (et schémas pluviaux) + diag. permanent	0,00 €	733 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Assainissement de Labadie (41 br) - réseau et station d'épuration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	510 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COLOMBIER	Diagnostic permanent	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CREYSSE	Réhabilitation "Le Peyrat"	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réhabilitation de réseaux suite étude diagnostic	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension "Tullières" (23 br)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	226 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LE FLEIX	Extension de réseaux "Gueynaire" (38 br)	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension "Le Merlier" (26 br)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	269 700,00 €
GARDONNE	3ème tranche de canalisations (90 br)	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GINESTET	Assainissement du bourg (45 br) - réseau et station d'épuration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	550 000,00 €	0,00 €
LAMONZIE SAINT MARTIN	3ème tranche - secteur "le Montail" (55 br)	0,00 €	0,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension Zone activité	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réhabilitation réseau et PR - secteur Marsal	0,00 €	289 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LA FORCE	Réhabilitation de réseaux -secteur Pricou (chemisage)	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diag permanent	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Nouvelle station d'épuration	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3ème tranche (vers le Servenier)	0,00 €	255 000,00 €	344 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LEMBRAS	Réhabilitation de réseaux sur les lotissements (suite diag)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONBAZILLAC	Création réseau Château + Lycée La Brie	0,00 €	420 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Assainissement du bourg (33 br) - fin desserte et station d'épuration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	330 000,00 €	0,00 €	0,00 €
MOULEYDIER	Extension de réseau route des Merles et route Cause de Clérans	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension de réseau - Grémies et Portelliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réhabilitation de réseaux suite étude diag.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension de réseau - route de Liorac	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
POMPORT	Travaux sur la STEP (1er étage de filtres à ajouter ou autre)	0,00 €	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RAZAC DE SAUSSIGNAC	Assainissement du bourg (45 br) - réseau et station d'épuration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	385 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	Assainissement du bourg (23 br) - réseau et station d'épuration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	380 000,00 €
SAINT GERMAIN ET MONS	Extension step et 2ème étage de filtres + solution rejet	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réhabilitation de réseau suite au diag	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SAINT LAURENT NPS VIRANES	Augmentation Débit PR sortie (Pompe Volumétrique)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension de réseau prévues au zorage (148 br)	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réhabilitation de réseau suite au diag	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Extension de réseau - secteur la Fontaine (20 br)	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
SAINT NEXANS	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SAINT PIERRE DEYRAUD	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	205 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SAINT SAUVEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SIGOULES ET FLAUGÉAC	263 160,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL	3 212 020,00 €	6 863 705,00 €	4 956 500,00 €	3 750 000,00 €	3 126 600,00 €	1 280 000,00 €	1 220 000,00 €	1 799 700,00 €

TOTAL SUBVENTIONS

609 715,00 €

1 689 072,00 €

136 250,00 €

227 500,00 €

62 500,00 €

0,00 €

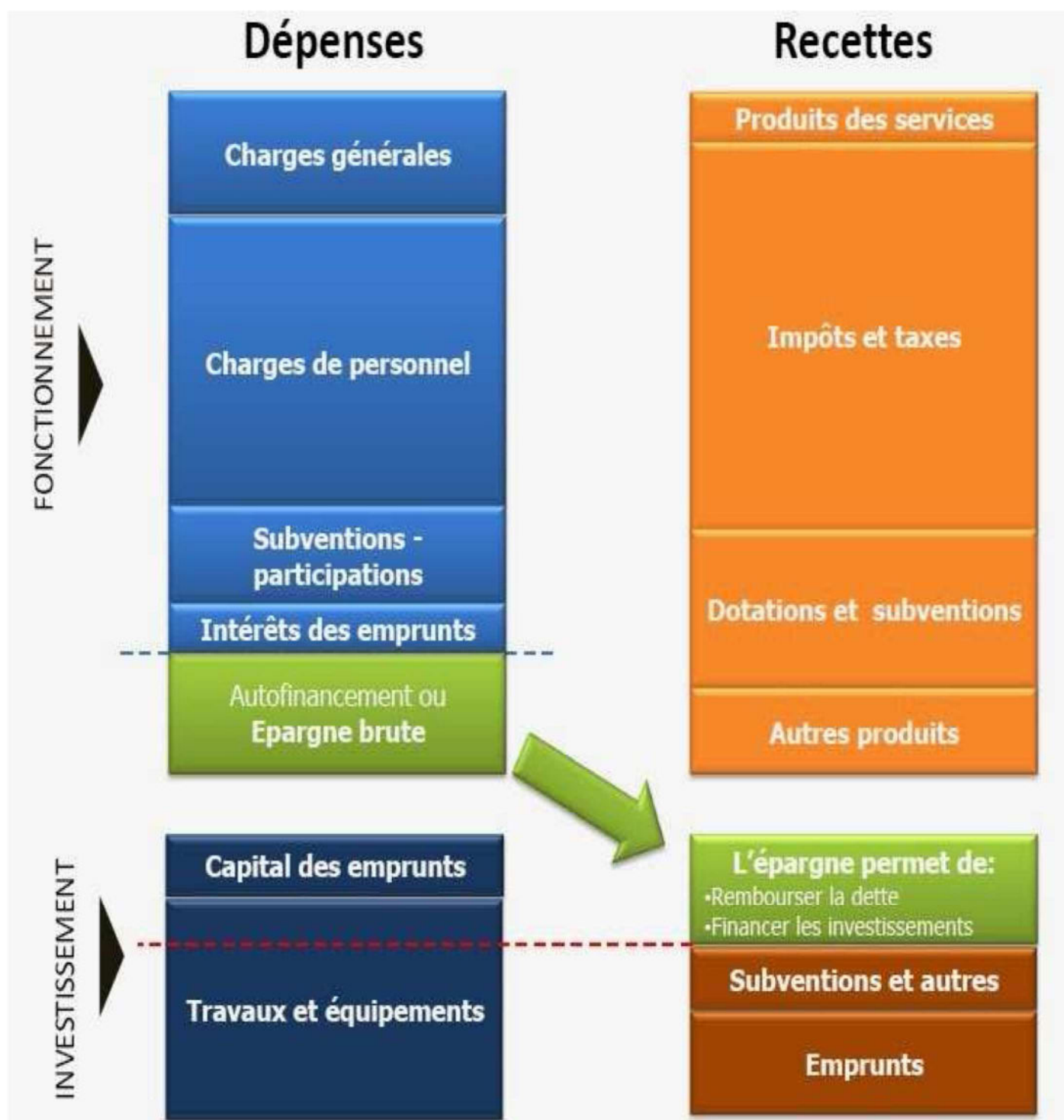
0,00 €

0,00 €

ANNEXE

- LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE ET LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- LE CYCLE BUDGETAIRE
- LEXIQUE

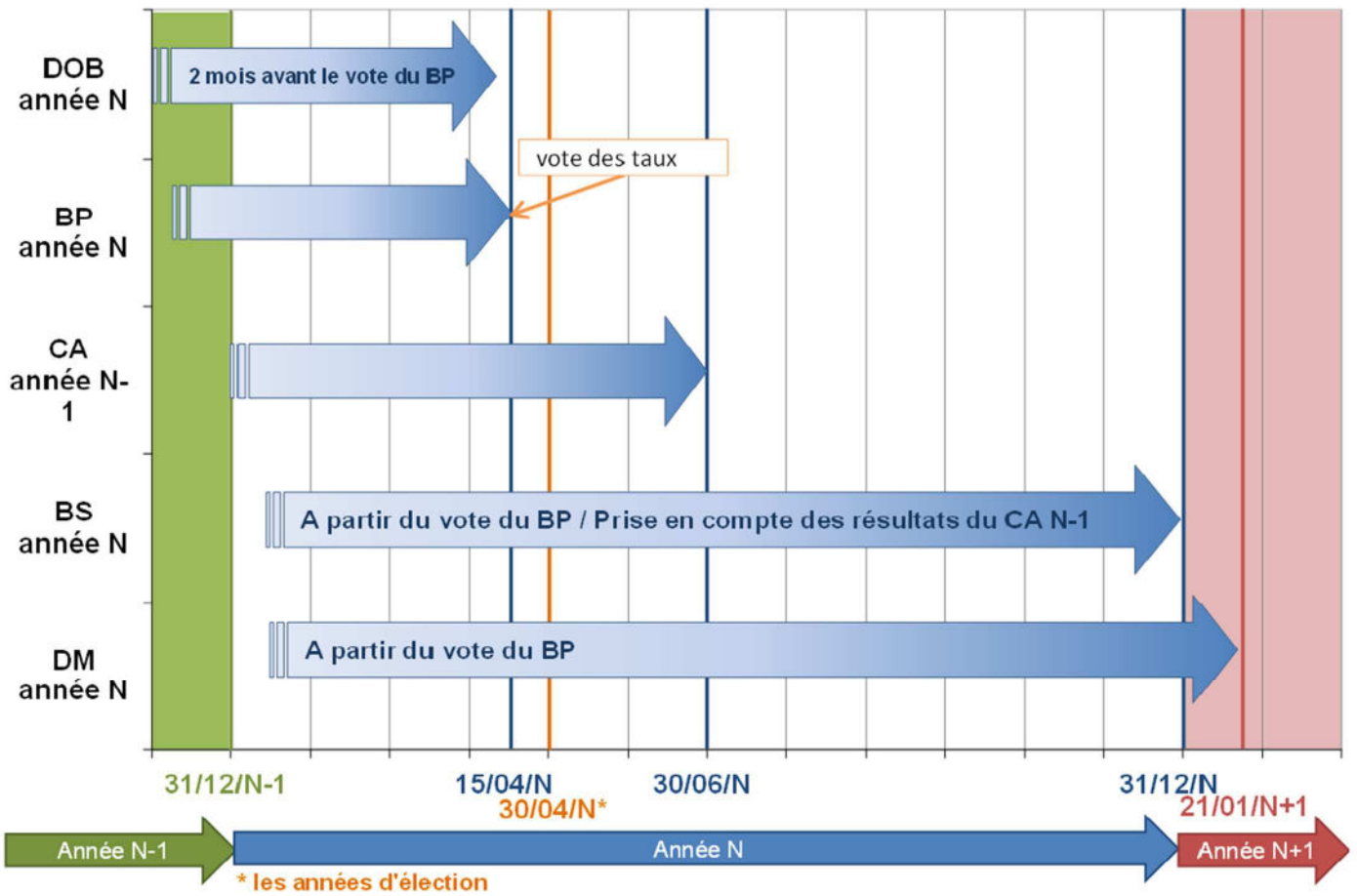
LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE ET LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



L'**épargne brute** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'**épargne nette** est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle contribue à financer les dépenses d'investissement.

LE CYCLE BUDGETAIRE



LEXIQUE

- C.E.T.** : Contribution économique territoriale
- C.F.E.** : Cotisation foncière des entreprises
- C.F.L.** : Comité des finances locales
- C.G.C.T.** : Code général des collectivités territoriales
- C.I.F.** : Coefficient d'intégration fiscale
- C.L.E.C.T.** : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- C.O.M.** : Commune des départements d'outre-mer
- C.P.S.** : Compensation Part Salaire
- C.R.F.P.** : Contribution au redressement des fonds publics
- C.V.A.E.** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- D.C.R.C.D.** : Dotation de compensation des reversements aux communes défavorisées
- D.C.R.T.P.** : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- D.E.T.R.** : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- D.G.D.** : Dotation générale de décentralisation
- D.G.F.** : Dotation globale de fonctionnement
- D.I.** : Dotation d'intercommunalité
- D.M.T.O.** : Droits de mutation à titre onéreux
- D.P.D.** : Dotation de péréquation des Départements
- D.R.F.** : Dépenses réelles de fonctionnement
- D.S.I.L.** : Dotation de soutien à l'investissement local
- D.S.U.** : Dotation de solidarité urbaine
- D.S.R.** : Dotation de solidarité rurale
- D.U.C.S.T.P.** : Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
- E.B.M.** : Equipements et Biens Mobiliers
- E.P.C.I.** : Établissement public de coopération intercommunale
- EURIBOR** : L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt. Moyenne arithmétique sans pondération des taux communiqués par un échantillon de 57 établissements de la zone Euro de premier rang, après élimination des 15 % des banques les plus élevées et des 15 % les plus basses.
- F.B.** : Foncier bâti
- F.C.T.V.A.** : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- F.D.P.T.P.** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- F.M.D.I.** : Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
- F.N.B.** : Foncier non bâti
- F.N.G.I.R.** : Fonds national de garantie individuelle des ressources
- F.P.I.C.** : Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
- F.P.U.** : Fiscalité professionnelle unique
- F.P.Z.** : Fiscalité professionnelle de zone
- F.S.R.I.F.** : Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France

G.F.P. : Groupement à fiscalité propre
I.F.E.R. : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
I.P.C.H. : Indice des prix à la consommation harmonisé
L.F.I. : Loi de Finances initiale
L.F.R. : Loi de Finances Rectificative
L.P.F.P. : Loi de programmation des Finances Publiques
P.I.B. : Produit intérieur brut
P.L.F. : Projet de Loi de Finances
P.L.F.R. : Projet de Loi de Finances Rectificative
P.S.R. : Prélèvements sur recettes
R.C.E. : Réduction pour création d'établissement
R.C.T. : Relations avec les collectivités territoriales
R.E.S.F. : Rapport économique, social et financier
R.M.I. : Revenu minimum d'insertion
R.S.A. : Revenu de solidarité active
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales
TAUX FIXE : Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
TAUX VARIABLE : Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
T.F.B. : Taxe sur le foncier bâti
T.F.N.B. : Taxe sur le foncier non bâti
T.H. : Taxe d'habitation
T.I.P.P. : Taxe intérieure sur les produits pétroliers
T.P. : Taxe professionnelle
T.S.C.A. : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
V.L.F. : Valeurs locatives foncières

SOURCES :

Caisse d'Epargne : D.O.B. 2022 ;

Finance Active : Loi de Finances 2022 ;

La Banque postale : ActuEco Janvier 2022 ;

SVP : Loi de Finances 2022 : principales mesures pour les entreprises, les particuliers et les collectivités territoriales